



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE

**PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE
DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA POLITIQUE RÉGIONALE
POUR LA PÉRIODE 2008-2011**

VOLETS INTERCANTONAL ET CANTONAL

Personne de contact :
Sophie-Hélène Bataïni
Déléguée à la politique régionale
Département de l'économie
République et canton de Neuchâtel
Château - 2001 Neuchâtel
Tél. : 032 889 4808
sophie-helene.bataini@ne.ch

Table des matières

EN BREF	1
NEUCHÂTEL ET SES TERRITOIRES DE DÉVELOPPEMENT	4
A. LE PROGRAMME TERRITORIAL D'INNOVATION.....	7
A.1. LE PROGRAMME TERRITORIAL D'INNOVATION INTERCANTONAL.....	7
A.1.1. Démarche et cantons de mise en œuvre	7
A.1.2. Bilan économique de l'Arc jurassien.....	9
A.1.3. Une stratégie pour l'Arc jurassien	12
A.1.4. Les domaines d'actions prioritaires à l'échelle intercantonale ..	14
Transfert de connaissances entre les institutions de recherche et les entreprises.....	15
Développement des services aux entreprises.....	16
Renouvellement des compétences et accroissement de leur visibilité	17
Renforcement de la coopération dans la promotion du tourisme	18
A.1.5. Plan financier et de réalisation pour la stratégie de l'Arc jurassien.....	19
A.2. LE PROGRAMME TERRITORIAL D'INNOVATION CANTONAL	20
A.2.1. Démarche et zones de mise en œuvre	20
A.2.2. Bilan économique neuchâtelois.....	22
A.2.3. Une stratégie pour le canton de Neuchâtel.....	26
A.2.4. Les domaines d'actions prioritaires cantonaux.....	29
Réforme des institutions	30
Consolidation et développement du pôle neuchâtelois des microtechniques	31
Développement des potentiels énergétiques locaux	32
Diversification du secteur agricole	34
Attractivité nationale et internationale du canton.....	35
A.2.5. Plan financier et de réalisation pour la stratégie cantonale	37
B PARTIE LIEE AUX PROCESSUS	39
B.1. DEFINITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES DE GESTION TERRITORIALE ET DES MODALITES DE COLLABORATION AVEC LE CANTON DANS LE CADRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL	39
B.2. DEFINITION DES PROCESSUS DE SELECTION DES PROJETS.....	44
B.2.1. Définition du processus intercantonal de sélection des projets	44
B.2.2. Définition du processus cantonal de sélection des projets	45
B.3. DEFINITION DES PROCEDURES DE SUIVI	48

C.	PARTIE LIEE AUX COMPATIBILITES	49
C.1.	CONFORMITE AVEC LES PRINCIPES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	49
C.2.	COMPATIBILITE ET COHERENCE AVEC LES INSTRUMENTS CANTONAUX DE PLANIFICATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET TERRITORIALE.....	53
C.2.1.	Le programme de législature	53
C.2.2.	Les orientations économiques.....	54
C.2.3.	La conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire	55
C.2.4.	La conception directrice cantonale de l'énergie.....	55
C.2.5.	La politique agricole cantonale	56

Liste des figures et des tableaux

Tableau 1 :	Répartition des montants annuels consacrés à la politique régionale par les collectivités publiques neuchâteloises selon les trois échelles d'action.....	2
Tableau 2 :	Synthèse des montants demandés au seco au titre de la LPR pour la période 2008-2011.....	3
Figure 1 :	Le Réseau métropolitain Rhin-Rhône au cœur de l'économie européenne	5
Figure 2 :	Le système territorial de production de l'Arc jurassien	8
Figure 3 :	Evolution des revenus cantonaux par habitant entre 1998 et 2004.....	9
Tableau 3 :	Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans l'Arc jurassien	12
Tableau 4 :	Répartition de l'aide liée aux contributions fédérales à fonds perdus pour la stratégie intercantonale de l'Arc jurassien	19
Figure 4 :	Les cinq régions et trois agglomérations composant le canton de Neuchâtel	21
Figure 5 :	Le programme territorial d'innovation cantonal produit d'une double démarche	22
Figure 6 :	Les trois régions économiques du canton de Neuchâtel	23
Tableau 5 :	Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans la région motrice	24
Tableau 6 :	Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans la région résidentielle	25
Tableau 7 :	Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans la région ressources.....	25
Tableau 8 :	Répartition de l'aide liée aux contributions fédérales à fonds perdus pour la stratégie cantonale	37
Tableau 9 :	Répartition de l'aide liée aux contributions fédérales sur les prêts remboursables pour les infrastructures	38
Figure 7 :	Les organes de l'Association RUN	40
Tableau 10 :	Plan de financement de la stratégie en faveur de l'organisme de développement régional	41
Figure 8 :	Un phasage commun à tous les projets	41
Figure 9 :	Procédure de sélection des projets	46
Tableau 11 :	Evaluation de la durabilité du programme de mise en œuvre de la LPR selon les 15 critères du Conseil fédéral	49
Tableau 12 :	Synthèse de la durabilité du programme de mise en œuvre de la LPR	52

En bref

Neuchâtel et ses territoires de développement

Un bilan de l'utilisation des instruments de la politique régionale établi en 2004 montre que malgré la volonté d'assurer les mêmes potentialités de développement sur l'ensemble du territoire cantonal, les effets sont insuffisants dans trois régions. Dès lors, les collectivités publiques doivent adapter leurs politiques selon le principe de la géométrie variable. C'est dans cette perspective qu'a été élaboré le programme neuchâtelois de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) pour la période 2008-2011. Il prévoit des stratégies pour les échelles transfrontalière, intercantonale et cantonale qui se complètent et se renforcent.

L'échelle transfrontalière

Pour la région transfrontalière, le seco consultera le programme opérationnel France-Suisse joint de même que le volet neuchâtelois concernant la Coordination régionale de l'Arc jurassien. De manière générale, il vise trois objectifs :

- Améliorer la compétitivité des territoires transfrontaliers et de leurs acteurs ;
- Favoriser l'aménagement et le développement durable des territoires, en veillant à une meilleure gestion de la mobilité et de l'environnement ;
- Favoriser l'accès à des services de qualité indispensables à l'attractivité des territoires.

L'échelle intercantonale

L'échelle de collaboration intercantonale est double. Tout d'abord, une stratégie couvrant la Suisse occidentale est promue par la CDEP-SO (cf. les documents soumis par le canton de Vaud). En complément à celle-ci, une stratégie pour le territoire de l'Arc jurassien associe les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel. Elle consiste à dynamiser le tissu économique et l'image de la région par une meilleure exploitation des synergies entre les activités des milieux économiques, de la formation, de la recherche et du tourisme. Quatre objectifs de développement sont visés :

- Accroître la capacité innovatrice des entreprises ;
- Accroître la capacité exportatrice des entreprises ;
- Positionner l'image industrielle de l'Arc jurassien ;
- Positionner l'image touristique de l'Arc jurassien.

L'échelle cantonale

Enfin, au sein du territoire neuchâtelois, les autorités cantonales et communales mettront en œuvre le partenariat du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), stratégie lancée en 2002 qui a véritablement trouvé son assise dans le cadre du projet-pilote du seco « La tradition dans l'innovation ». A cette échelle, accroître la compétitivité consiste à valoriser les potentiels économiques, culturels et environnementaux des régions et agglomérations. En

concertation avec les acteurs publics et privés du développement et dans une perspective de durabilité, cinq objectifs sont visés :

- Améliorer les conditions-cadres de développement ;
- Assurer la longévité du pôle des microtechniques ;
- Tendre vers l'autonomie énergétique des régions périurbaines et rurales ;
- Développer dans les régions rurales des activités économiques compétitives ;
- Faire rayonner le canton grâce au tourisme.

Un organisme de développement régional

C'est donc le Bureau des agglomérations et des régions (BAR), organe opérationnel de l'Association RUN, qui est chargé de suivre la préparation des stratégies de développement pluriannuelles des régions et agglomérations. Il assurera ensuite la mise en œuvre des projets développés au titre de la LPR.

Un financement équilibré

Comme le montre le tableau 1, les collectivités publiques neuchâteloises consacreront des moyens équilibrés aux échelles d'action transfrontalière (34,1%), intercantonale (39,2%) et cantonale (32,8%), ce qui correspond à la volonté exprimée par la Confédération. Le tableau 2 résume les montants d'aide demandés au seco au titre de la LPR pour la période 2008-2011.

Tableau 1 : Répartition des montants annuels consacrés à la politique régionale par les collectivités publiques neuchâteloises selon les trois échelles d'action

	Montants annuels moyens, en francs	Part relative, en %
Echelle transfrontalière¹	350'000	34.1
Echelle intercantonale	489'470	39.2
dont		
Arc jurassien	186'875	15.0
Suisse occidentale ²	302'595	24.2
Echelle cantonale	410'000	32.8
Total³	1'249'470	100

¹ Pour le volet transfrontalier, le seco se référera au document transmis par le canton de Neuchâtel au nom des cantons membres de la Coordination régionale de l'Arc jurassien.

² Pour ce programme, le seco se référera au document soumis par le canton de Vaud.

³ Ce calcul exclut évidemment les montants servant à financer l'organisme de développement régional privilégié de même que les investissements.

Tableau 2 : Synthèse des montants demandés au seco au titre de la LPR pour la période 2008-2011

PARTIE LIEE AUX CONTRIBUTIONS FEDERALES A FONDS PERDUS		
	Coût total	Financements cantonaux
STRATEGIE INTERCANTONALE	2'990'000	1'495'000
STRATEGIE CANTONALE	3'280'000	1'640'000
STRATEGIE en faveur des organismes de développement régional	6'800'000	3'400'000
STRATEGIE FACULTATIVE en faveur des zones à faible potentiel	0	0
STRATEGIE FACULTATIVE Encouragement à la collaboration transfrontalière	13'200'000	6'000'000
		<hr/> <hr/>
Requête à la Confédération		<u>12'535'000</u>
PARTIE LIEE AUX CONTRIBUTIONS FEDERALES SUR LES PRETS REMBOURSABLES POUR INFRASTRUCTURES		
INFRASTRUCTURES CANTONALES	32'000'000	16'000'000

Neuchâtel et ses territoires de développement

Une économie exportatrice

Le canton de Neuchâtel a toujours réussi à innover et à créer des ressources pour développer une économie parmi les plus exportatrices de Suisse. S'appuyant sur le savoir-faire dans les technologies des microtechniques et de la haute précision qui marque l'histoire industrielle de l'Arc jurassien, il est au cœur d'un système de production intercantonal et transfrontalier compétitif à l'échelle internationale.

Des disparités régionales qui demeurent

Bien que ce succès ait été accompagné d'efforts soutenus afin de répartir plus équitablement les richesses, il n'a pas permis d'aplanir les disparités régionales générées par une économie à la fois ouverte sur le monde et excentrée au plan national. Plus encore, le rayonnement du canton ne reflète pas ses potentiels comparativement aux grands centres urbains du pays, qui bénéficient d'ailleurs largement des retombées économiques générées à Neuchâtel et dans l'Arc jurassien.

Un développement concerté et durable

Dans ce contexte, les acteurs publics et privés du développement neuchâtelois se trouvent face à un défi : créer de nouvelles richesses en valorisant les ressources de chaque région. Il s'agit de stimuler les potentiels à travers des démarches innovatrices propres à générer valeur ajoutée économique, sociale, environnementale et culturelle de manière équilibrée sur le territoire. L'enjeu concerne donc tant le contenu des stratégies et projets que les processus sous-jacents à leur conception et à leur mise en œuvre. Ils recèlent la clé de dynamiques de développement concertées et durables.

L'innovation neuchâteloise

C'est dans cette perspective que le canton de Neuchâtel sollicite le Fonds de développement régional prévu dans le cadre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) et qu'il souscrit à part entière à son maître mot : innover. En effet, « innover » est un mot qui raisonne fort dans le canton de Neuchâtel, car en plus de refléter près de 400 ans d'histoire économique et industrielle, il caractérise la redéfinition des relations entre le canton, les communes et les régions, ainsi que la répartition des tâches entre ces niveaux institutionnels entreprise dès 2002 dans le cadre de la stratégie du Réseau urbain neuchâtelois (RUN).

Le projet fait la région

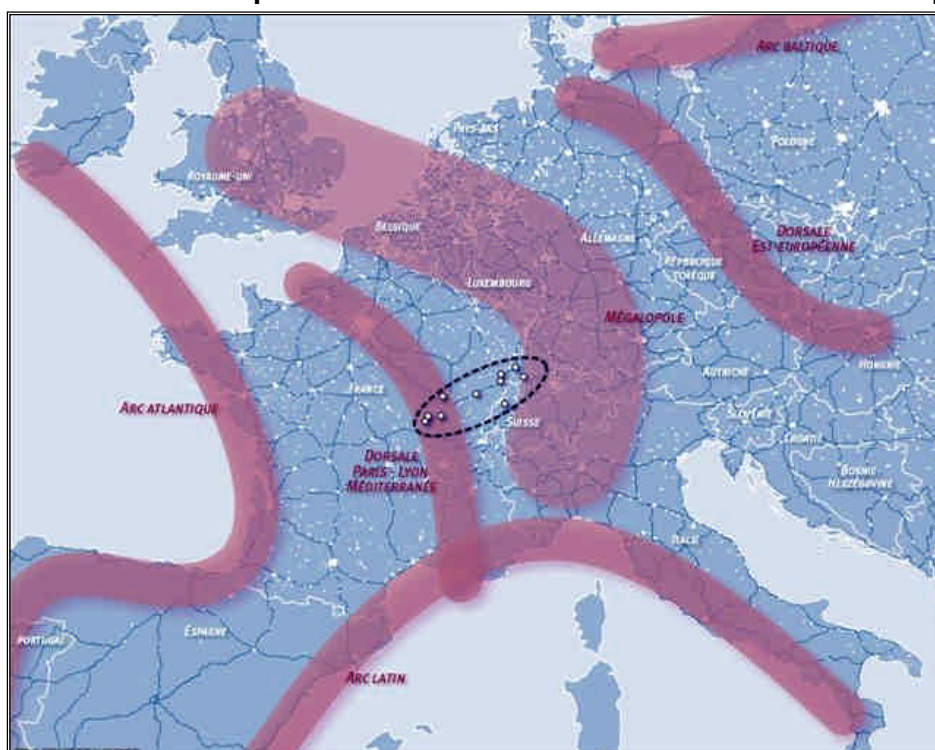
Bien qu'elle reflète une réforme fondamentale, cette redéfinition s'opère de manière pragmatique. Comme la LPR, elle mise sur la géométrie variable pour privilégier des régions d'action définies au plan économique plutôt que selon des frontières institutionnelles. Persuadé du potentiel de cette approche, le canton de Neuchâtel souhaite poursuivre sa mise en œuvre et la

généraliser à toutes les échelles de développement, qu'elles soient transfrontalière⁴, intercantonale et cantonale. En effet, les stratégies qui s'y réfèrent se complètent en permettant à chaque projet de se concrétiser à l'échelle la plus pertinente.

Neuchâtel au-delà des frontières

Depuis longtemps, l'économie neuchâteloise se déploie dans une Europe dynamique, traversée par des axes de développement vis-à-vis desquels le canton entend renforcer sa position. C'est dans cette perspective qu'il a adhéré en 2006 au Réseau métropolitain Rhin-Rhône (figure 1). Ce réseau, qui concrétise la politique française lancée pour assurer compétitivité et rayonnement européens aux métropoles, institutionnalise et développe les relations nouées avec Bâle, Belfort, Besançon, Dijon, Le Grand Chalonnais, Le Creusot, Montceau, Montbéliard et Mulhouse dans une perspective d'agglomération urbaine. L'avenir du canton de Neuchâtel se joue pour une large part sur cet espace transfrontalier qui recouvre l'Arc jurassien franco-suisse et dans lequel sont privilégiées mobilité (TGV Rhin-Rhône), formation (mise en réseau des hautes écoles) et innovation (renforcement de la collaboration des tissus économiques profilés dans les microtechniques et les biotechnologies).

Figure 1 : Le Réseau métropolitain Rhin-Rhône au cœur de l'économie européenne



Source : Réseau Métropolitain Rhin-Rhône, à publier

⁴ Pour l'échelle transfrontalière, le seco se réfèrera au Programme opérationnel de coopération territoriale européenne Interreg IV France-Suisse soumis par le canton de Neuchâtel au nom des cantons membres de la coordination de l'Arc jurassien.

*Neuchâtel au cœur
de l'Arc jurassien*

A une échelle plus réduite, Neuchâtel est au cœur d'un autre territoire déterminant sa dynamique socio-économique : celui de l'Arc jurassien suisse formé de la totalité des cantons de Neuchâtel et du Jura et d'une partie de ceux de Berne, de Soleure et de Vaud. Fractionné au plan institutionnel, l'Arc jurassien forme un territoire homogène du point de vue de son tissu économique, spécialisé dans la haute précision. Ainsi, la région tire depuis plusieurs décennies l'essentiel de ses revenus de l'exportation. En concurrence avec d'autres systèmes territoriaux de production dispersés à travers le monde, c'est sur la capacité d'innovation de ses branches exportatrices que se construisent la compétitivité et la prospérité du système jurassien et donc du canton de Neuchâtel.

*Les régions
neuchâtelaises :
entre pôles urbains
et vallons*

Enfin, à l'échelle cantonale, les régions neuchâtelaises présentent une riche diversité. Si leurs profils économiques et leurs ressources propres varient et donnent lieu à des disparités, l'exploitation coordonnée de leurs potentiels misant sur les complémentarités plutôt que la concurrence stimule la compétitivité et génère une valeur ajoutée mieux répartie sur le territoire neuchâtelais. A cette échelle, c'est l'alliance des villes et des régions, également élaborée dans le cadre du RUN, qui permet d'optimiser l'impact économique des centres urbains sur les régions périphériques et assure un développement plus équilibré.

A. LE PROGRAMME TERRITORIAL D'INNOVATION

A.1. Le programme territorial d'innovation intercantonal

Deux échelles de collaboration intercantonale

La stratégie intercantonale du canton de Neuchâtel se décline sur deux échelles d'intervention : celle de la Suisse occidentale et celle de l'Arc jurassien.

La Suisse occidentale

Elaborée au sein de la Conférence des directeurs de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), la stratégie relative à la Suisse occidentale est décrite dans le document soumis par le canton de Vaud, qui assure le pilotage de cette collaboration. Le seco est donc invité à consulter le document vaudois, auquel le canton de Neuchâtel confirme son adhésion.

L'Arc jurassien

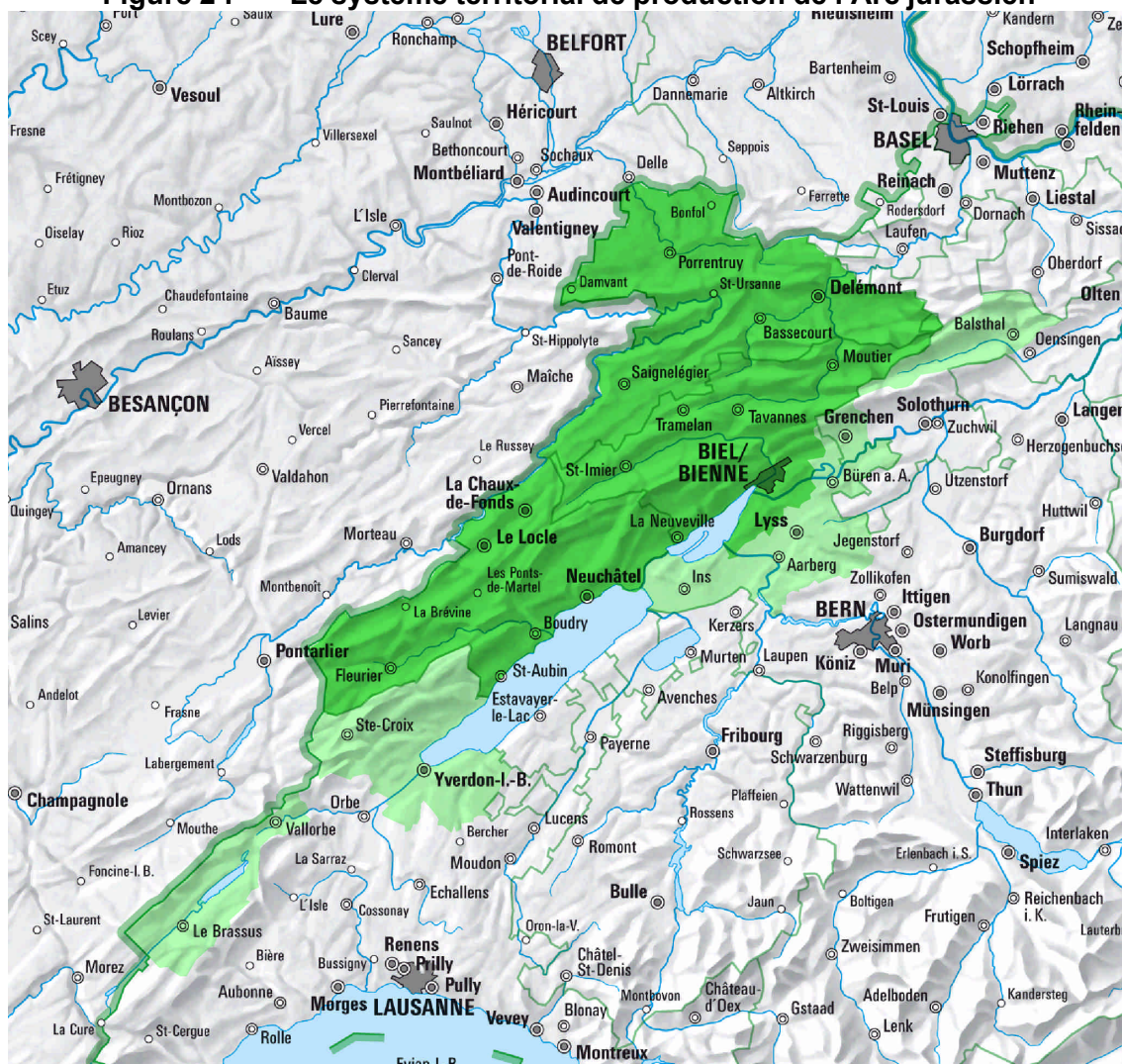
En complément à la stratégie de la Suisse occidentale, les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel tiennent à profiter de l'opportunité que constitue la LPR pour concrétiser leur propre stratégie. Celle-ci est présentée dans les sections suivantes.

A.1.1. Démarche et cantons de mise en œuvre

L'Arc jurassien, une communauté de destin

Les cantons de l'Arc jurassien partagent une histoire économique commune. Ils réunissent en effet les acteurs institutionnels (centres de formation et de recherche) et économiques (entreprises, main-d'œuvre) qui ont constitué et renouvelé au fil des siècles un système territorial de production (figure 2)⁵ spécialisé dans les branches de la haute précision : microtechniques, horlogerie, machines et machines-outils, technico et biomédical. Fortement soumises à la concurrence mondiale, ces systèmes de production font face aux mêmes défis. La LPR constitue à ce titre une opportunité que les trois cantons entendent saisir conjointement.

⁵ Le découpage retenu est celui du système de production régional identifié par Crevoisier et al. (2001) Intégration monétaire et région : des gagnants et des perdants, L'Harmattan, Paris. Il est basé sur le calcul de quotients de localisation de l'emploi.

Figure 2 : Le système territorial de production de l'Arc jurassien

Source : © Swisstopo – Service d'information du territoire neuchâtelais, Etat de Neuchâtel, édité par M. Riedo, 2007.

Une déclaration d'intention

Afin d'adapter l'échelle de leurs interventions à celle des logiques et besoins économiques et afin de réaffirmer leur engagement dans le développement de la compétitivité de leur espace économique commun, les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel ont signé le 31 mai 2007 une déclaration d'intention relative à l'Arc jurassien. Profitant de l'opportunité de la mise en œuvre de la LPR, ce document inscrit dans une démarche à long terme la volonté d'une stratégie de développement concerté pour une région homogène au plan économique. La coordination de cette collaboration intercantonale sera discutée entre les autorités cantonales au cours du second semestre 2007. Enfin, cette formalisation correspond également aux réflexions menées actuellement au sein de l'Office fédéral du développement territorial dans le cadre de son « Projet de territoire Suisse » et pourra dans le futur s'étendre aux autres cantons dont une partie du territoire relève de l'Arc jurassien suisse, notamment les partenaires

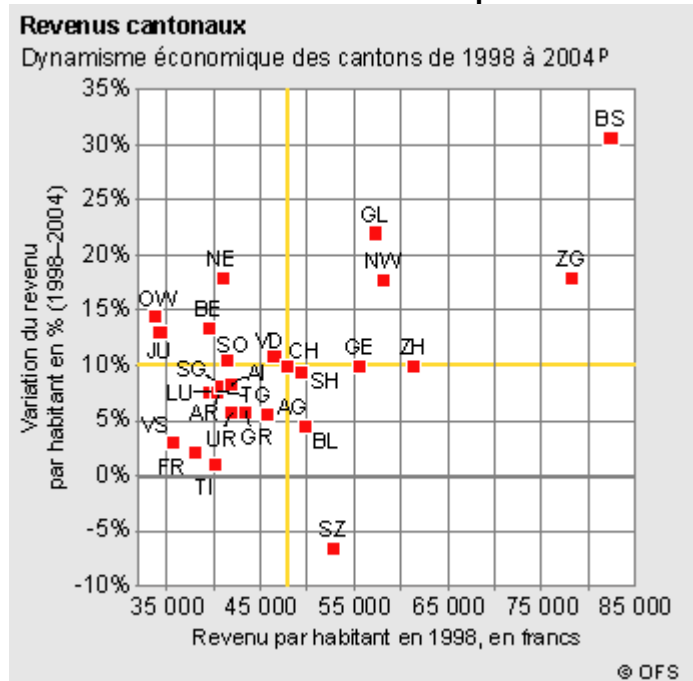
vaudois et soleurois.

A.1.2. Bilan économique de l'Arc jurassien

Un rattrapage qui se confirme

L'appartenance des cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel, de Vaud et de Soleure à un même système de production s'illustre par des performances économiques comparables, les situant dans le même cadran de la figure 3. Alors que le revenu par tête dans les cantons de l'Arc jurassien est nettement inférieur à la moyenne nationale, ce revenu croît de manière significative, témoignant d'une dynamique de rattrapage et d'un potentiel de développement⁶.

Figure 3 : Evolution des revenus cantonaux par habitant entre 1998 et 2004



Du réseau de PME aux grands groupes industriels

Marquée par une forte tradition industrielle, l'économie de l'Arc jurassien a subi de profondes mutations lors des vingt dernières années. Initialement constitué d'un réseau de PME indépendantes, entretenant des relations horizontales de concurrence et de collaboration, le système de production a vu s'imposer dans les années 90 de grands groupes industriels,

⁶ Ce constat est d'ailleurs confirmé dans une étude récente de l'UBS portant notamment sur les perspectives à long terme des cantons suisses et répertoriant Neuchâtel comme un canton de croissance. Pour plus de détails : UBS (2005) UBS Outlook : Analyses conjoncturelles Suisse 2ème trimestre 2007, UBS SA, Wealth Management Research, Zurich.

orchestrant parfois l'ensemble de filières de production. Bien que l'horlogerie soit le secteur dans lequel cette évolution est la plus médiatisée, celle-ci concerne bon nombre de secteurs économiques⁷. Dès lors se développe dans la région un tissu industriel composé d'acteurs générateurs de dynamiques distinctes, mais compatibles.

Fragilité des PME

D'une part, le territoire est constitué d'un système de PME indépendantes se caractérisant par leur dynamisme, leur esprit d'innovation, leur flexibilité et les relations de confiance et de réciprocité qu'elles entretiennent. D'autre part, elles souffrent d'une fragilité financière, de déficiences dans le marketing, la gestion, la planification de même que d'une faible influence sur le marché, dues à la prépondérance de la sous-traitance.

Puissance des grands groupes

Quant aux groupes, ils hiérarchisent, planifient, et bien qu'ils manquent souvent de souplesse, ils disposent d'une palette d'avantages leur permettant de financer rapidement des projets significatifs, de gérer les périodes financières difficiles, de développer des fonctions de marketing et des réseaux de distribution d'envergure, de même que d'exercer une influence importante sur le fonctionnement du marché.

Une tertiarisation en panne

Dans une région comme l'Arc jurassien, l'action des groupes et leur capacité à gérer les distances accentue la tendance à la concentration des activités du tertiaire supérieur dans les plus grands centres urbains. Les groupes associant à la région une image essentiellement industrielle, ils y localisent surtout leurs filiales productives et concentrent les activités plus stratégiques (vente, finance, marketing, etc.) dans les plaques tournantes du négoce international que sont notamment Genève et Zurich. Il en résulte que les entreprises de la région, filiales ou firmes indépendantes, sont actives dans une seule étape d'une chaîne de valeur ajoutée nationalisée, voire internationalisée : la production. A l'échelle de l'Arc jurassien, cette absence des fonctions tertiaires est génératrice de fuites de capitaux et constitue son point faible le plus marquant. Le fait que les activités tertiaires soient les mieux rémunérées explique d'ailleurs la faiblesse des indicateurs de performances économiques globales comme le revenu cantonal par tête⁸.

⁷ Une littérature abondante existe sur les fusions et acquisitions d'entreprise, de même que sur les investissements directs à l'étranger (IDE). Voir par exemple pour le cas européen de l'industrie chimique : Chapman, K. and Edmond, H. (2000) « Mergers/Acquisitions and Restructuring in the EU Chemical Industry: Patterns and Implications », *Regional Studies*, Vol. 34.8, pp. 753-767.

⁸ Selon les derniers chiffres de l'OFS, en 2004, les revenus cantonaux par tête du Jura (38'762 francs par habitant), de Berne (44'845), de Soleure (45'873), de Neuchâtel (48'401) et de Vaud (51'474), étaient tous inférieurs à celui de la Suisse prise dans son ensemble (52'627).

*Complémentarité
entre industrie et
services*

Le manque d'activités tertiaires génère aussi une fuite des compétences locales. Le manque de savoir-faire dans les fonctions tertiaires compromet les relations marchandes et non-marchandes qu'entretiennent les branches de l'industrie et des services dans les systèmes de production les plus compétitifs. Pourtant, ces fonctions contribuent largement à la création d'avantages compétitifs, reléguant souvent les aspects techniques au second plan. Le développement d'entreprises passe par leur capacité à financer, développer, produire à l'échelle industrielle, commercialiser, imposer des projets et des produits sur des marchés globalisés. A toutes ces étapes de développement, les activités tertiaires sont décisives.

*Le cas particulier de
la fonction financière*

La « financiarisation » de l'économie a instauré une hiérarchie entre logiques financières et industrielles, rendant désuètes les stratégies technico-industrielles traditionnelles propres aux PME. La frilosité des banques sur les crédits aux petites entreprises⁹, le faible développement des méthodes de financement alternatives et la concentration des centres de décisions des institutions financières dans les grands centres urbains nationaux se conjuguent et compromettent les perspectives de développement de l'Arc jurassien.

Une identité floue

Il résulte de ce profil de l'Arc jurassien une identité floue. Si le savoir-faire et la longue tradition innovatrice de la région sont largement reconnus, ils restent mal valorisés financièrement et médiatiquement. Le même constat s'applique à la région dans son ensemble et compromet son insertion entre les pôles bâlois et zurichois, d'une part, et l'Arc lémanique de l'autre. Bien que de nombreuses collaborations existent déjà au sein de l'Arc jurassien, (HE-Arc, HEP-Bejune, CTJ, etc.), leur renforcement dans les domaines économiques pourrait contribuer à affirmer l'identité de la région.

*La main-d'œuvre
locale, principale
ressource*

Basée essentiellement sur un savoir-faire et sur l'existence d'une « atmosphère » industrielle, l'économie de l'Arc jurassien appuie sa compétitivité sur des ressources immatérielles, dont la principale est la main-d'œuvre locale. Compétences et savoir-faire s'accumulent et se régénèrent sur le territoire grâce à la main-d'œuvre. Or, la spécialisation de l'Arc jurassien dans l'industrie rend aussi la main-d'œuvre qualifiée rare et crée un décalage entre une demande très spécifique et une offre régionale qui n'y répond pas.

⁹ Pour une étude du cas suisse, voir notamment Pedergrana M. et Schacht C. (2004), « Le financement des PME par le crédit dans un paysage à forte concentration bancaire », La vie économique, 16-22.

La frontière et les arbitrages

Dans ce contexte, la région transfrontalière et le bassin de recrutement qu'elle représente constituent une opportunité pour l'industrie, comme en témoignent les flux de main-d'œuvre transfrontaliers. Le marché de l'emploi actuel fait de la frontière et des arbitrages qu'elle implique un avantage compétitif pour l'industrie et structure la région sous de nombreux aspects. Ceci dit, le fonctionnement de ce système transfrontalier s'accompagne également de fuites et d'externalités négatives que des mesures d'accompagnement doivent réduire de manière à ce que les effets globaux restent bénéfiques pour l'ensemble des collectivités impliquées.

Territoire de la recherche et de la formation

Le système de production de l'Arc jurassien est aussi caractérisé par la présence de nombreux centres de recherche et de formation actifs dans les domaines techniques. Des institutions telles que le Centre Suisse d'électronique et de Microtechnique, l'Institut de microtechnique de l'Université de Neuchâtel, la Haute Ecole Arc répondent aux besoins du tissu industriel régional tout en défendant une position avantageuse aux échelles nationale et internationale.

Une spécialisation aux effets ambivalents

La spécialisation de l'Arc jurassien dans les activités secondaires engendre des forces et des faiblesses. Elle est à la fois source de compétitivité et source de fuites (tableau 3).

Tableau 3 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans l'Arc jurassien

Forces	Faiblesses
Savoir-faire et haute précision Centres de recherche bien positionnés dans les réseaux nationaux et internationaux Image de qualité industrielle, de tradition Accès à la main-d'œuvre frontalière	Manque de projets concrétisant la région de l'Arc jurassien Manque d'activités tertiaires destinées aux entreprises Image « laborieuse »
Opportunités	Menaces
Transfert de connaissances issues des centres de recherche Offre de services adaptés aux petites entreprises (finance, marketing)	Fuites liées à la faible densité des services aux entreprises Situation frontalière Pénurie de main-d'œuvre qualifiée Absence d'un grand centre urbain reconnu

Source : Département de l'économie, Canton de Neuchâtel.

A.1.3. Une stratégie pour l'Arc jurassien

Des actions conjointes

Ce bilan économique de l'Arc jurassien, comme celui récemment proposé par BAK Basel Economics AG, indique la nécessité d'entreprendre conjointement des actions concertées afin de consolider les forces, surmonter les menaces et exploiter les opportunités susceptibles d'accroître le dynamisme de la

région. Il s'agit de positionner l'Arc jurassien comme un territoire économique dynamique de la Suisse occidentale et de l'Europe.

Une volonté politique affirmée

C'est le sens de la déclaration d'intention signée par les chefs des départements de l'économie des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel le 31 mai 2007 et qui vise à :

- affirmer l'Arc jurassien comme région des microtechniques en favorisant une collaboration plus étroite en matière de recherche et développement, formation, transfert de technologie, partenariat frontalier, appui technologique et promotion des microtechniques ;
- coordonner les systèmes de communication avec le but de créer un réseau efficace en lien avec les partenaires extérieurs ;
- promouvoir l'image d'une région exportatrice de produits à haute valeur ajoutée bénéficiant d'un savoir-faire exceptionnel en matière de technologie de haute précision et ouverte aux collaborations internationales ;
- renforcer la cohésion interne et multiplier les collaborations dans tous les domaines qui le permettent ;
- intégrer les travaux et projets qui découlent de ces objectifs aux programmes de mise en œuvre de la LPR ;
- ouvrir cette déclaration d'intention à tout canton dont le territoire ou une partie relève de l'Arc jurassien suisse.

Le programme territorial d'innovation intercantonal prévu pour la période 2008-2011 permettra des avancées considérables sur bon nombre de ces objectifs. La mise en place d'une structure de coordination assurant le suivi de cette stratégie sera discutée entre les cantons partenaires d'ici la fin 2007, de même qu'une répartition définitive des coûts. En ce sens, la stratégie présentée ci-dessous est encore appelée à évoluer.

Une économie à soutenir

Plus spécifiquement, ce sont les capacités innovatrices et exportatrices des entreprises de l'Arc jurassien qui seront soutenues dans le cadre de la stratégie intercantonale. Une offre de prestation adaptée aux besoins des milieux économiques et consolidée au niveau de l'accessibilité sera favorisée, avec un guichet unique pour le transfert de connaissance. De même, les efforts dans le développement des qualifications de la main-d'œuvre seront encouragés.

Une agglomération urbaine pour l'Arc jurassien

A plus long terme, c'est l'organisation du territoire dans son ensemble qui pourrait être repensée. Le rayonnement de l'Arc jurassien exige que son réseau de villes de petite et moyenne se structure et s'affirme par une agglomération urbaine neuchâteloise forte. L'Arc jurassien sera ainsi à même de faire le pont entre les deux pôles économiques de la Suisse : Zürich -

Bâle et l'Arc lémanique. La proximité du canton du Jura avec Bâle et du canton de Neuchâtel avec l'Arc lémanique constitue donc un atout à valoriser à plus large échelle. Desservant une aire de marché étendue, l'agglomération urbaine neuchâteloise et l'Arc jurassien disposeraient de la masse critique suffisante pour que se développe l'économie tertiaire dont la faiblesse nuit actuellement à la compétitivité des entreprises.

Des régions de développement intercantionales à institutionnaliser

Au sein des régions, la collaboration intercantonale, déjà bien présente, s'intensifiera et s'institutionnalisera. C'est le cas avec la Région Centre-Jura qui chevauche les cantons de Berne et de Neuchâtel et dont le développement cohérent exige que soient dépassées les frontières institutionnelles. Des réflexions à ce sujet sont en cours dans le cadre du RUN.

Des partenariats villes-régions

Ce partenariat ville-région correspond tout à fait à l'esprit de la LPR selon laquelle les centres urbains agissent comme moteurs de l'économie et génèrent et diffusent vers les régions des dynamiques de développement. Ces dernières se responsabilisent et mettent en place les conditions propres à bénéficier des impulsions. Cette conception du développement est cohérente avec la politique fédérale des agglomérations.

Vers un Arc jurassien qui rayonne

Enfin, pour se démarquer, l'Arc jurassien doit miser sur ses ressources industrielles et touristiques et se constituer une image concertée et attrayante. Le Development Economic Western Switzerland (DEWS) et Watch Valley constituent déjà des instruments promotionnels importants, mais de manière générale, les fragmentations institutionnelles engendrent encore une dispersion des efforts et des positionnements trop flous pour assurer un rayonnement suffisant.

A.1.4. Les domaines d'actions prioritaires à l'échelle intercantonale

Quatre domaines d'action intercantonaux

Cette stratégie indique quatre domaines d'action dans lesquels s'inscrira l'action neuchâteloise au titre de la LPR :

- Transfert de connaissances entre les institutions de recherche et les entreprises ;
- Développement des services aux entreprises ;
- Renouvellement des compétences et accroissement de leur visibilité ;
- Renforcement de la coopération dans la promotion du tourisme.

Ils sont développés dans les fiches qui suivent.

Domaine d'action	Transfert de connaissances entre les institutions de recherche et les entreprises
Objectif spécifique	
Accroître la capacité innovatrice des entreprises de l'Arc jurassien	
Focalisation	
<p>Ce domaine d'action vise à proposer un guichet unique sur les questions liées aux microtechniques et aux branches de la précision. Il s'agit de dispenser aux entreprises et aux institutions de recherche une meilleure information sur les possibilités de collaboration dans une perspective de transfert de connaissances et de technologies. Ce guichet unique s'adressera aux entreprises et institutions de recherche existantes qui gagneraient à mieux utiliser les ressources disponibles pour accroître leur capacité innovatrice, de même qu'aux initiatives qui pourraient stimuler la capacité entrepreneuriale et conduire à la création de nouvelles entreprises. Essentiellement orienté sur les aspects techniques, ce domaine d'action renforcera les bases de l'avantage compétitif de la région.</p> <p>L'année 2008 sera consacrée à la conduite d'études sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les besoins des entreprises, leurs connaissances et leurs perceptions des centres de recherche locaux ; ▪ les possibilités offertes par les institutions de recherche dans le domaine de la recherche appliquée ; ▪ la définition d'un concept de guichet unique permettant d'améliorer la circulation de l'information entre les entreprises et les institutions de recherche et facilitant les mises en relation. <p>Les années 2009 à 2011 permettront de mettre en œuvre les actions retenues dans les études et de constituer le guichet unique.</p>	
Caractère novateur du domaine d'action	
L'offre de services techniques aux entreprises dispensés par les institutions de formation et de recherche est aujourd'hui dispersée et mal connue. Il s'agit de la rendre plus visible et plus facilement accessible via un guichet unique.	
Localisation de l'action et de ses effets, rôle des centres dans ce domaine d'action	
Les centres jouent dans ce domaine d'action un rôle déterminant puisque c'est dans ceux-ci que sont situés l'essentiel des instituts de recherche. Cela dit, il s'agit justement de promouvoir des actions bénéficiant à des entreprises ayant un accès peu développé aux informations, ne jouissant pas d'une proximité géographique ou culturelle privilégiée avec les centres de recherches. Les centres de recherche ont eux-mêmes une grande incitation à promouvoir ce type de collaborations, puisque leurs performances sont de plus en plus régulièrement évaluées en fonction du nombre des projets développés avec les milieux privés.	
Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ entrée en fonction du guichet unique en 2009 ; ▪ augmentation du nombre de mandats adressés aux centres de recherche par les entreprises locales ; ▪ accroissement de la satisfaction des entreprises ; ▪ accroissement de la satisfaction des institutions de recherches. 	
Partenaires principaux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction : services cantonaux de l'économie. ▪ Participation : CCSO, HE-Arc, Creapole, Université de Neuchâtel, Institut de microtechniques, NEODE, centres professionnels, EPFL, etc. 	
Coûts prévus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais d'études : CHF 130'000.- ▪ Frais de fonctionnement : CHF 600'000.- ▪ Investissements (public/privé) : aucun. 	
Conformité avec les principes de développement durable	
Ce domaine d'action améliorera l'adéquation entre l'offre « sociétale » en recherche et la demande des acteurs économiques privés afin de valoriser au mieux des institutions existantes et d'éviter de multiplier les structures et infrastructures coûteux.	
Compatibilités	
Le domaine d'action correspond au profil économique de l'Arc jurassien : des centres de recherche performants et novateurs situés dans une région à forte tradition industrielle et essentiellement composée de PME. Il constitue un complément à la nouvelle politique en matière de sciences et d'éducation, qui privilégie les centres de recherche les plus actifs. Il est finalement le prolongement logique de la volonté politique régionale, qui a fait du développement des microtechniques une priorité stratégique.	

Domaine d'action	Développement des services aux entreprises
Objectif spécifique	
Accroître la capacité exportatrice des entreprises l'Arc jurassien	
Focalisation	
<p>Ce domaine d'action vise à enrichir le système de production d'activités traditionnellement peu représentées dans le territoire de l'Arc jurassien, les services aux entreprises, notamment dans les domaines financier et commercial. Actuellement, la relative faiblesse du management local est attribuable au fait que ce dernier est assumé par des entrepreneurs à compétences techniques plutôt que financières et commerciales. Il s'agit dès lors :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de renforcer les interactions entre les milieux techniques et commerciaux, et ceci dès la période de formation technique ou scientifique ; ▪ de stimuler l'entrepreneuriat et d'accompagner les plus jeunes entreprises ; ▪ d'offrir des services, particulièrement dans le marketing, la distribution et le financement, adaptés aux besoins des PME. <p>L'année 2008 sera consacrée à la conduite d'études visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ identifier les services et les fonctions qui freinent ou compromettent le développement des PME ; ▪ identifier des services et fonctions qui pourraient être développés en partenariat ; ▪ définir les interfaces permettant de développer les compétences dans les fonctions tertiaires. <p>Les années 2009 à 2011 permettront de mettre en place les institutions et organisations conçues pour pallier les manques de services les plus générateurs de compétitivité pour les PME de l'Arc jurassien. A terme, ces prestataires de services devront s'autofinancer.</p>	
Caractère novateur du domaine d'action	
La plupart des politiques de promotion économique, qu'elles soient de type endogène ou exogène, ont tendance à soutenir les projets renforçant la spécialisation industrielle de la région. L'approche retenue est originale puisqu'elle consiste à développer les fonctions sous-représentées dans la région pour renforcer la compétitivité des PME exportatrices.	
Localisation de l'action et de ses effets, rôle des centres dans ce domaine d'action	
Les services aux entreprises sont par nature localisés dans les centres urbains et desservent une aire de marché étendue. La mise en œuvre d'un tel domaine d'action dans l'Arc jurassien accordera un rôle important aux centres régionaux qui devront répondre aux besoins des entreprises situées en zones périurbaine et rurale et les aider à accroître leur compétitivité. Les technologies de la communication et les possibilités qu'elles offrent peuvent être exploitées pour fournir ce type de services à distance, tout en générant de la valeur ajoutée en régions périurbaine et rurale.	
Effets attendus	
<p>Selon les résultats de l'étude conduite en 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ augmentation du volume des fonds propres levés via de nouveaux réseaux de financement ; ▪ croissance du volume de crédits octroyés grâce à l'appui de nouvelles structures de cautionnement ; ▪ création de nouveaux réseaux de distribution communs ; ▪ création de nouveaux partenariats avec des distributeurs étrangers. 	
Partenaires principaux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction : services cantonaux de l'économie ▪ Participation : organismes de promotion économique, Finergence, HE-Arc, réseaux de business angels, institutions financières, institutions de cautionnement, etc. 	
Coûts prévus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais d'études : CHF 130'000.- ▪ Frais de fonctionnement : CHF 600'000.- ▪ Investissements (public/privé) : aucun. 	
Conformité avec les principes de développement durable	
Ce domaine d'action renforce la présence de services aux entreprises dans la région de l'Arc jurassien, donc en facilite l'accès. En outre, il permet de générer des emplois dans des régions excentrées et dans des secteurs d'activités fortement rémunérés et engendre peu d'externalités environnementales négatives.	
Compatibilités	
Ce domaine d'action respecte les principes fondateurs de la LPR et complète les politiques existantes de promotion économique en appuyant leurs effets par des projets potentiellement porteurs pour l'économie locale. Il répond à un besoin économique important de l'Arc jurassien en n'engendrant que des coûts mesurés.	

Domaine d'action	Renouvellement des compétences et accroissement de leur visibilité
Objectif spécifique	
Positionner l'image industrielle de l'Arc jurassien	
Focalisation	
<p>Ce domaine d'action vise à soutenir les projets permettant d'assurer le maintien et le renouvellement de la principale ressource de l'Arc jurassien, les compétences de la main-d'œuvre locale, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la formation continue ; ▪ la création de nouvelles filières d'étude ; ▪ la promotion des métiers des microtechniques. <p>Il met de surcroît au centre de ses préoccupations la consolidation et la promotion de l'Arc jurassien en tant que pôle microtechnique sur les plans national et international ainsi que le développement de relations porteuses de synergies avec d'autres institutions et pôles de formation et de recherche.</p> <p>Plus précisément, il s'agira en 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'être en mesure d'identifier les inadéquations les plus importantes entre offre et demande de main-d'œuvre ; ▪ d'être en mesure d'expliquer les raisons du manque de main-d'œuvre ; ▪ de proposer des mesures permettant de réduire les déséquilibres ; ▪ d'élaborer un double concept de communication s'adressant d'une part aux jeunes et d'autre part aux milieux économiques. <p>Entre 2009 et 2011, les mesures envisagées seront mises en œuvre.</p>	
Caractère novateur du domaine d'action	
L'originalité du domaine d'action réside dans une meilleure prise en considération de la demande de main-d'œuvre locale. La promotion d'une image, qui soit à la fois fédératrice pour les acteurs locaux et attractive pour les acteurs extérieurs, et mettant en avant les compétences technologiques les plus pointues développées dans la région, constituera aussi une nouveauté pour l'Arc jurassien.	
Localisation de l'action et de ses effets, rôle des centres dans ce domaine d'action	
Les mesures envisagées se concrétisent dans les centres urbains où sont suivies les formations et bénéficient à l'ensemble du tissu industriel, qu'il soit situé en zone urbaine, périurbaine ou rurale.	
Effets attendus	
<p>Selon les résultats des études conduites en 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ augmentation du nombre de formations continues proposées ; ▪ augmentation du nombre de participants aux cours ; ▪ augmentation du nombre d'ingénieurs formés au niveau master ; ▪ accroissement du volume de la recherche renommée de l'Arc jurassien auprès des jeunes ; ▪ amélioration de la renommée de l'Arc jurassien auprès d'acteurs externes. 	
Partenaires principaux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction : services cantonaux de l'éducation et de la promotion de l'économie. ▪ Participation : HE-Arc, Université de Neuchâtel, Fondation suisse pour la recherche en microtechnique, EPFL, Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique, Institut de microtechnique de l'Université de Neuchâtel, chambres de commerce, associations d'entreprises, entreprises de la région, associations professionnelles, institutions de formation, etc. 	
Coûts prévus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais d'études : CHF 130'000.- ▪ Frais de fonctionnement : CHF 600'000.- ▪ Investissements (public/privé) : aucun. 	
Conformité avec les principes de développement durable	
Ce domaine d'action répond à des demandes sociale et économique et n'a pas d'impact significatif sur l'environnement. En ce sens, il est conforme aux principes du développement durable.	
Compatibilités	
Ce domaine d'action répond aux objectifs fixés dans la LPR et constitue une impulsion complémentaire aux politiques cantonales et fédérales en matière de formation et de recherche. En outre, la promotion de l'image de l'Arc jurassien et la visibilité de la région peuvent être développées conjointement avec les politiques de promotion économiques et touristiques déjà en place.	

Domaine d'action	Renforcement de la coopération dans la promotion du tourisme
Objectif spécifique	
Positionner l'image touristique de l'Arc jurassien	
Focalisation	
<p>Le présent domaine d'action doit permettre de franchir une étape supplémentaire dans les collaborations touristiques intercantionales, grâce au développement d'une destination unique pour l'ensemble de l'Arc jurassien. Des actions coordonnées dans les secteurs suivants permettront à la région de gagner en efficacité et d'exploiter des potentiels existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le positionnement et les marques ; ▪ les structures ; ▪ le marketing ; ▪ la communication et l'information ; ▪ l'offre ; ▪ la vente. <p>Dès 2008, il s'agira d'entamer la transition entre le système de promotion actuel, très dispersé, et un nouveau système centralisé. Une expertise externe sera conduite afin d'identifier une stratégie commune. De 2009 à 2011, la plateforme doit progressivement s'imposer comme un interlocuteur significatif dans le milieu du tourisme suisse.</p>	
Caractère novateur du domaine d'action	
La création d'une destination avec comme objectif son management commun sur plusieurs cantons est un projet novateur qui permettra de rationaliser toutes les structures concernées et de positionner la région de manière unique, solidaire et efficace sur les marchés nationaux et internationaux.	
Localisation de l'action et de ses effets, rôle des centres dans ce domaine d'action	
L'action vise l'ensemble du territoire couvert par le Réseau des villes de l'Arc jurassien, mais ce sont les travaux prospectifs du second semestre 2007 qui permettront de cibler plus précisément le territoire à couvrir. On peut néanmoins s'attendre à ce que l'action couvre les cantons de Neuchâtel et du Jura de même que la région du Jura bernois.	
Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ augmentation du nombre de contacts dans les offices du tourisme ; ▪ augmentation du nombre de visites sur les sites internet ; ▪ augmentation du nombre de nuitées hôtelières et parahôtelières ; ▪ augmentation du nombre d'entreprises labellisées (Q) ; ▪ augmentation du nombre d'adhérents publics et privés au projet de destination ; ▪ augmentation du nombre de projets conduits en partenariat public-privé ; ▪ présence dans la presse spécialisée nationale et internationale ; ▪ enquête de satisfaction conduite in situ. 	
Partenaires principaux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction : Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ) ▪ Participation : Cantons, offices du tourisme, prestataires touristiques, partenaires industriels, etc. 	
Coûts prévus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais d'études : CHF 300'000.- ▪ Frais de fonctionnement : CHF 500'000.- ▪ Investissements (public/privé) : aucun. 	
Conformité avec les principes de développement durable	
Le concept s'appuie sur la mise en valeur des richesses touristiques de l'Arc jurassien sans viser un tourisme de masse. La pérennité et le renforcement de l'économie touristique profitent aussi à la population. Des plateformes de développement durable comme les parcs naturels régionaux sont intégrées au projet.	
Compatibilités	
Ce domaine d'action est conforme à la LPR et correspond aux priorités des stratégies bernoise, jurassienne et neuchâteloise en matière de tourisme. Il répond aussi aux recommandations du BAK.	

A.1.5. Plan financier et de réalisation pour la stratégie de l'Arc jurassien

Tableau 4 : Répartition de l'aide liée aux contributions fédérales à fonds perdus pour la stratégie intercantonale de l'Arc jurassien

STRATEGIE INTERCANTONALE		Titre: Dynamisation du tissu économique et de l'image de l'Arc jurassien				COUT TOTAL STRATEGIE	2'990'000	
Action		<input checked="" type="checkbox"/> n°1	<input type="checkbox"/> n°2	<input type="checkbox"/> n°3	<input type="checkbox"/> n°4	Titre: Transfert de connaissances entre les institutions de recherche et les entreprises	coût total action	730'000
TOTAL CANTONS		50%					365'000	
Canton chef de file		Répartition						
Neuchâtel		25.0%					182'500	
Autres cantons:								
Berne		12.5%					91'250	
Jura		12.5%					91'250	
Régions		Tiers						
Privés								
Confédération		5000.0%					365'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier	2008	Conduite de l'étude visant à identifier les besoins et formuler une stratégie					130'000	
	2009	Entrée en fonction du guichet unique et mise en œuvre des actions retenues					200'000	
	2010	Mise en œuvre des actions retenues					200'000	
	2011	Mise en œuvre des actions retenues					200'000	
Action		<input type="checkbox"/> n°1	<input checked="" type="checkbox"/> n°2	<input type="checkbox"/> n°3	<input type="checkbox"/> n°4	Titre: Développement des services aux entreprises	coût total action	730'000
TOTAL CANTONS		50%					365'000	
Canton chef de file		Répartition						
Neuchâtel		25.0%					182'500	
Autres cantons:								
Berne		12.5%					91'250	
Jura		12.5%					91'250	
Régions		Tiers						
Privés								
Confédération		50.0%					365'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier	2008	Conduite des études visant à identifier les besoins et à formuler une stratégie					130'000	
	2009	Mise en œuvre des actions retenues					200'000	
	2010	Mise en œuvre des actions retenues					200'000	
	2011	Mise en œuvre des actions retenues					200'000	
Action		<input type="checkbox"/> n°1	<input type="checkbox"/> n°2	<input checked="" type="checkbox"/> n°3	<input type="checkbox"/> n°4	Titre: Renouvellement des compétences et accroissement de leur visibilité	coût total action	730'000
TOTAL CANTONS		50%					365'000	
Canton chef de file		Répartition						
Neuchâtel		25.0%					182'500	
Autres cantons:								
Berne		12.5%					91'250	
Jura		12.5%					91'250	
Régions		Tiers						
Privés								
Confédération		50.0%					365'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier	2008	Conduite des études visant à identifier les besoins et formuler une stratégie					130'000	
	2009	Mise en œuvre des actions retenues					200'000	
	2010	Mise en œuvre des actions retenues					200'000	
	2011	Mise en œuvre des actions retenues					200'000	
Action		<input type="checkbox"/> n°1	<input type="checkbox"/> n°2	<input type="checkbox"/> n°3	<input checked="" type="checkbox"/> n°4	Titre: Renforcement de la coopération dans la promotion du tourisme	coût total action	800'000
TOTAL CANTONS		50%					400'000	
Canton chef de file		Répartition						
Neuchâtel		25.0%					200'000	
Autres cantons:								
Berne		12.5%					100'000	
Jura		12.5%					100'000	
Régions		Tiers						
Privés								
Confédération		50.0%					400'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier	2008	Conduite d'une expertise					300'000	
	2009	Restructuration du système de promotion actuel					300'000	
	2010	Mise en œuvre de la nouvelle plateforme de promotion					100'000	
	2011	Mise en œuvre de la nouvelle plateforme de promotion					100'000	

A.2. Le programme territorial d'innovation cantonal

A.2.1. Démarche et zones de mise en œuvre

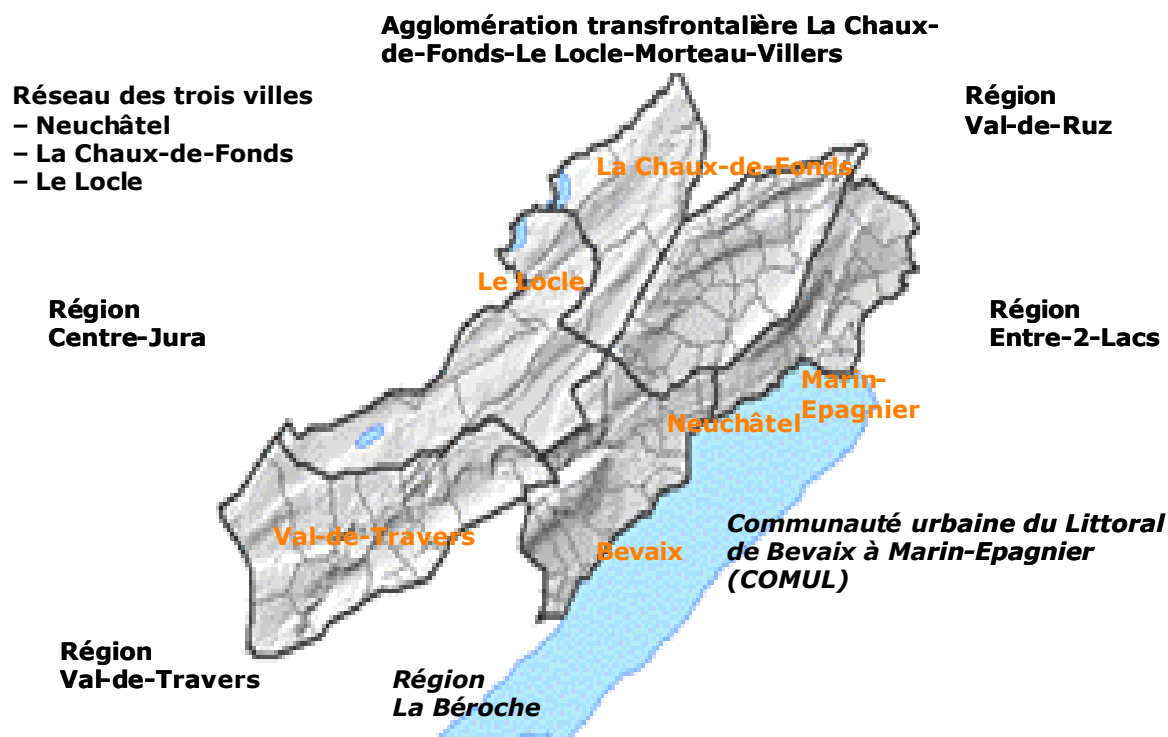
*Vers un nouveau
découpage
territorial*

Depuis 2004, grâce au projet pilote de la nouvelle politique régionale intitulé « La tradition dans l'innovation », le RUN se déploie. Misant sur les atouts de chaque région, il s'appuie sur le partenariat entre canton et communes, entre communes et entre villes et régions et définit ces dernières comme des espaces à géométrie variable, construits selon les opportunités économiques et géographiques plutôt que selon les frontières institutionnelles. Grâce à cette logique de projet, le nombre d'agglomérations et de régions est appelé à évoluer pour aboutir à une nouvelle organisation institutionnelle simplifiée du canton.

*Une démarche
bottom-up*

La stratégie du RUN, exposée plus en détail au chapitre B1 dédié aux processus, encourage les communes du canton à se grouper en région ou agglomération afin de définir, conjointement avec les autorités cantonales, leur projet de développement et de le réaliser dans le cadre d'un contrat. Ainsi, huit espaces d'interdépendances fonctionnelles ont émergé, soient trois agglomérations et cinq régions (figure 4). Le Val-de-Travers a signé son contrat de région le 1^{er} juin 2007. Il sera suivi à l'automne des autres régions et agglomérations du canton. Ces contrats recèlent une part substantielle des projets qui seront soutenus au titre de la LPR.

Figure 4 : Les cinq régions et trois agglomérations composant le canton de Neuchâtel



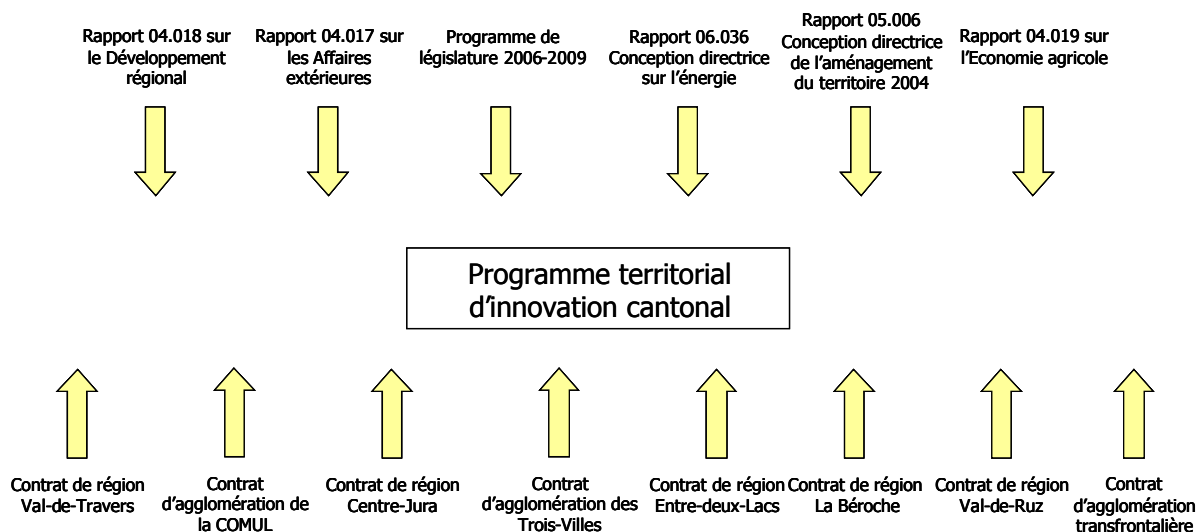
Une démarche top-down

Mais le programme territorial d'innovation cantonal ne reflète pas uniquement la somme des stratégies des régions et agglomérations. En effet, grâce à l'implication directe du Conseil d'Etat dans ces processus d'élaboration de contrat, la cohérence entre ces stratégies et les orientations politiques cantonales générales et sectorielles est assurée.

Le principe de la subsidiarité

Le programme territorial d'innovation cantonal s'appuie fortement sur ces deux démarches, l'une faisant émerger des projets de région et d'agglomération par le bas, en mobilisant les autorités communales et privées et les responsabilisant quant au développement de leur territoire ; l'autre fixant les grandes orientations selon le processus traditionnel par le haut (figure 5). C'est bien la conjugaison des deux qui permet d'assurer une intervention du niveau institutionnel le plus proche des régions. La stratégie s'avère donc innovatrice au plan des processus et génératrice de réformes institutionnelles fondamentales.

Figure 5 : Le programme territorial d'innovation cantonal produit d'une double démarche



Source : Département de l'économie, canton de Neuchâtel

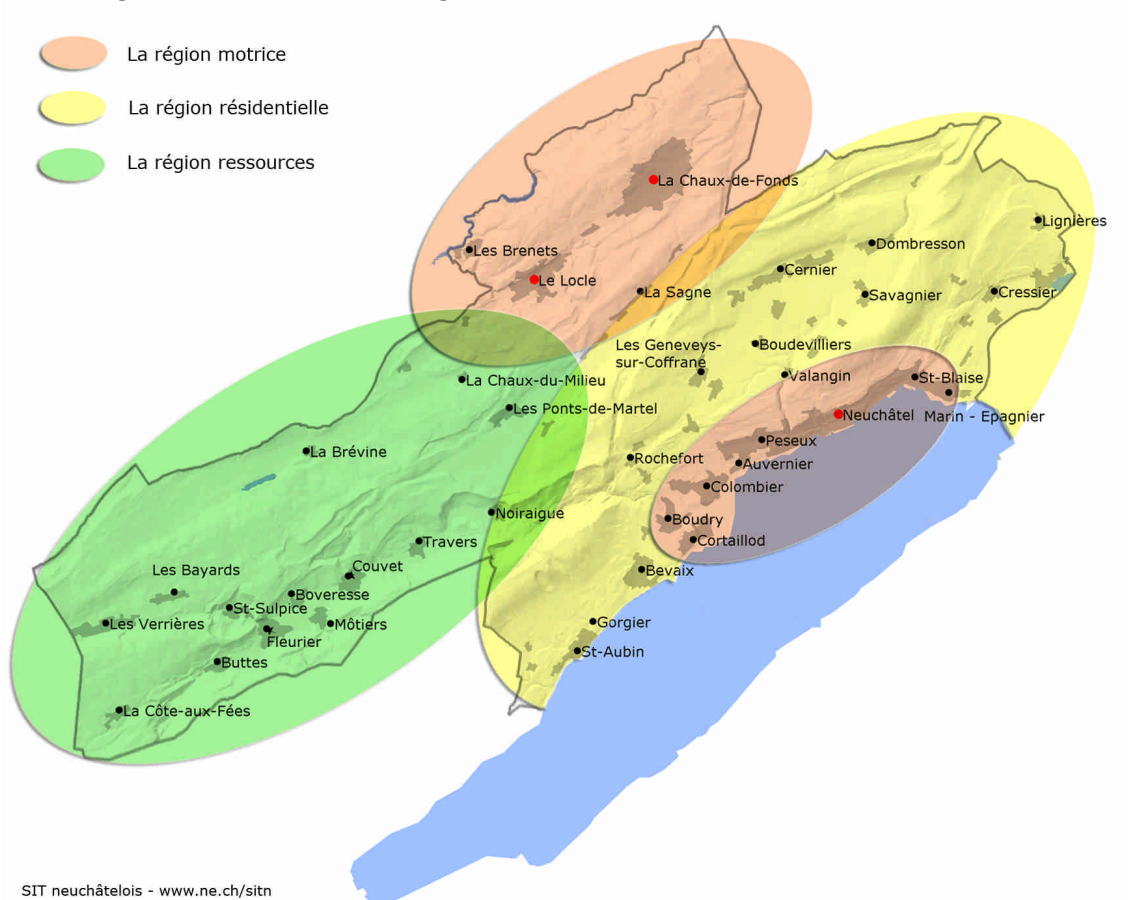
Une stratégie de développement concertée

Elaboré au sein du département de l'économie, avec la participation des services étatiques et des institutions para-étatiques concernés par les stratégies et domaines d'action privilégiés, le contenu du programme territorial d'innovation cantonal a été présenté aux communes lors de l'Assemblée générale du RUN le 13 juin 2007. Les commentaires et suggestions recueillis ont été pris en compte. Le présent document reflète donc une volonté d'action concertée en matière de développement économique de long terme. La mise en œuvre de la LPR et des contrats de région et d'agglomération s'inscriront dans le même processus puisque les entités territoriales et le canton entendent poursuivre cette démarche cohérente et garante de succès.

A.2.2. Bilan économique neuchâtelois

Trois régions économiques

Conduite ces dernières années, l'analyse des caractéristiques économiques et démographiques des communes, de leurs spécificités, de leur complémentarité et de l'unité des enjeux de développement auxquels elles font face a permis d'identifier trois grandes régions économiques dans le canton de Neuchâtel. Leur contour n'est ni strict ni définitif, il sert plutôt à illustrer la répartition des activités économiques sur le territoire cantonal, à mettre en évidence les potentiels à exploiter et les faiblesses à surmonter.

Figure 6 : Les trois régions économiques du canton de Neuchâtel**La région motrice**

La région motrice comprend les trois villes du canton - La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel - et les communes urbaines qui y sont liées. Le nombre d'emplois élevé et l'importante densité de ceux-ci en font le pôle économique neuchâtelois et la principale source de revenu du canton.

Le Littoral tertiaire

L'examen de la répartition des activités entre les deux agglomérations de ce pôle met en évidence le rôle de place centrale que joue la région urbaine du Littoral pour l'ensemble du canton : forte concentration d'activités tertiaires publiques et, dans une moindre mesure, privées. Grâce à sa situation géographique privilégiée et à une qualité de vie perçue comme élevée, l'agglomération de Neuchâtel offre principalement des services à la population répondant aux besoins du marché interne, ainsi que l'essentiel des services liés à la recherche et à la formation. L'industrie demeure présente, même si elle connaît un développement moindre que les activités tertiaires.

Les Montagnes

Quant à la zone urbaine des Montagnes, sa forte spécialisation

exportatrices

industrielle en fait une importante exportatrice de biens à haute valeur ajoutée. En raison de la relative absence d'activités tertiaires et de l'importance de la pendularité, elle ne conserve toutefois que partiellement les richesses créées. Celles-ci profitent à d'autres régions du canton, notamment la région résidentielle, mais surtout aux grands centres urbains du plateau suisse et à la France voisine, notamment au plan résidentiel. En termes de relations économiques, les Montagnes constituent en effet une porte ouverte sur la France et l'Union européenne. Enfin, bien qu'elles accueillent une population au profil socioprofessionnel peu élevé, elles se singularisent fortement par leur avant-gardisme dans le domaine culturel.

Tableau 5 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans la région motrice

Forces	Faiblesses
Pôle de la recherche et de la formation dans le domaine de la microtechnique et le secteur tertiaire Climat industriel Bonne image et bonne attractivité Offres d'emplois élevées Main-d'œuvre qualifiée et savoir-faire	Difficulté de conserver les revenus créés (Haut) Cadre urbain peu mis en valeur (Haut) Manque de population résidente (Haut) Rareté des terrains industriels (Bas) Image peu mise en valeur
Opportunités	Menaces
Structure industrielle diversifiée Bonne attractivité économique Proximité des centres de formation Possibilité d'attirer des fonctions stratégiques de grandes entreprises Possibilité de valoriser le parc scientifique NEODE	Faible attractivité de la population dans le Haut et augmentation de la population à faible revenu Cloisonnement des communes Raréfaction des services aux entreprises

Source : Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la politique régionale, canton de Neuchâtel, 18 février 2004.

La région résidentielle

Formée de la majorité des communes du Val-de-Ruz, de la région de La Béroche et du district de Neuchâtel, la région résidentielle est caractérisée par une économie liée aux services à la population (commerces, enseignement, culture, homes, loisirs, etc.). C'est la qualité de vie qui représente son attrait principal et qui en fait une région très convoitée dans laquelle la population croît. Son cadre naturel, son marché foncier relativement bien diversifié, son accessibilité aux infrastructures, ses services à la population, sa vie associative intense et son animation culturelle font sa force. Cela dit, malgré un revenu fiscal relativement élevé, son développement reste prétérité, car dans ses zones non urbaines, ses emplois, principalement dans les branches de l'agriculture (Val-de-Ruz), de la sylviculture et de la viticulture (Littoral), présentent la plus faible densité du canton. Un système de production agroalimentaire se développe en parallèle à l'activité résidentielle, notamment grâce à Evologia. Les relations économiques de la région impliquent essentiellement les deux pôles économiques urbains du canton.

Tableau 6 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans la région résidentielle

Forces	Faiblesses
Population résidante en croissance Cadre de vie agréable Proximité des centres urbains Conditions-cadres développées	Cloisonnement des communes Faible valorisation des potentiels
Atouts	Handicaps
Potentiel de développement dans les métiers de la terre (agriculture, sylviculture) Forte intégration dans les centres urbains Potentiel touristique	Pas de stratégie de développement proactive Pas d'entité régionale unique

Source : Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la politique régionale, canton de Neuchâtel, 18 février 2004.

La région ressources

La troisième région est constituée des communes du Val-de-Travers, de celles des districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds non liées à l'agglomération des Montagnes et qui ont des difficultés à se développer. Tant la concentration de l'emploi que le revenu fiscal y sont faibles. La majorité des communes qui la composent ont une vocation agricole. Ceci dit, à l'intérieur de cette région existe un système industriel de longue tradition et en plein développement. Organisé autour du pôle régional de Fleurier, ce système industriel a trouvé dans la structure périurbaine un cadre propice à son développement, avec une main-d'œuvre stable et spécialisée et des relations économiques marquées par l'exportation. Le Parc naturel régional du Doubs et les paysages du Val-de-Travers constituent aussi un important potentiel de développement.

Tableau 7 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans la région ressources

Forces	Faiblesses
Cadre de vie agréable qui attire une population familiale Authenticité industrielle Agriculture développée Main-d'œuvre frontalière Cohésion régionale (Val-de-Travers)	Manque de main-d'œuvre qualifiée Accessibilité encore insuffisante et mobilité interne difficile Communes en difficulté financière Faible revenu fiscal
Atouts	Handicaps
Bonne coopération et volonté de développement à l'échelle du district Volonté de restructuration des communes Possibilité de valoriser la proximité avec la France Développement de produits régionaux	Perte d'attractivité si des infrastructures de loisirs ne se développent pas

Source : Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la politique régionale, canton de Neuchâtel, 18 février 2004.

A.2.3. Une stratégie pour le canton de Neuchâtel

Améliorer les conditions-cadres

Ce bilan économique cantonal indique d'abord que c'est l'amélioration des conditions-cadres offertes par les collectivités publiques et les acteurs privés de toutes les régions qui contribuera à développer et à attirer des entreprises indigènes et étrangères et à favoriser leur compétitivité internationale. C'est sur la capacité de ces dernières à générer de la valeur ajoutée sur le territoire neuchâtelois que repose en grande partie le maintien de l'équilibre socio-démographique et de la qualité de vie des régions périurbaines et rurales. Elles doivent donc trouver auprès des collectivités publiques des partenaires.

Redynamiser les institutions

L'amélioration des conditions-cadres exige des réformes institutionnelles permettant aux collectivités publiques et à leurs partenaires privés de mieux répondre aux enjeux de développement, quelle que soit l'échelle à laquelle ils se manifestent. Il s'agit d'anticiper les besoins, de réagir plus rapidement, grâce à une flexibilité d'action éprouvée, et ainsi d'accroître le rayonnement à l'interne comme à l'externe. Concrètement, ces réformes sont aujourd'hui engagées à travers les partenariats Etat-communes et communes-communes entrepris sous l'égide du RUN et dans lesquels les territoires sont définis en fonction des projets. Elles se concrétiseront à court terme, à travers la mise en œuvre des cinq contrats de régions et des trois contrats d'agglomération en voie d'être conclus. A moyen terme, les fusions de communes, largement soutenues par le canton, participeront grandement à cette redynamisation. A plus long terme, le processus devrait déboucher sur une recomposition institutionnelle fondamentale et un partenariat étroit entre Etat et communes, dont le nombre devrait fortement diminuer.

Vers une loi sur le développement économique et territorial

Le RUN est un laboratoire de réformes institutionnelles. Mais pour prendre tout leur sens et déployer leurs effets, ces réformes doivent se refléter dans la législation cantonale. Dans cette perspective, les lois neuchâteloises sur la promotion de l'économie et sur l'aménagement du territoire pourraient être fusionnées pour former une loi sur le développement économique et territorial. Les autorités et les acteurs du développement disposeront ainsi d'une loi cadre alliant développement économique et gestion du territoire selon une orientation cohérente. En outre, cette nouvelle loi permettra de mettre en évidence, à l'image des lois fédérales, la complémentarité des notions d'agglomération et de région, en les plaçant conjointement au centre des processus de développement économique du canton. Cette première modification législative pourrait engendrer d'autres, de même que des modifications constitutionnelles.

Stimuler les potentiels régionaux et leurs acteurs

Une telle base légale contribuera à réduire le clivage perçu entre territoires urbain et périurbain ou rural et stimulera les dynamiques de développement propres aux différentes régions du canton, en fonction de leurs spécificités et des objectifs prioritaires qu'elles suscitent auprès d'acteurs devant se révéler comme tels. Ainsi, pour les trois types de régions économiques identifiées plus haut, des orientations de développement ont été fixées afin d'accompagner un développement concerté et durable. Les contrats de régions et d'agglomérations contribueront à les développer.

Orientation de développement pour la région motrice

Dans la région motrice, il s'agit de soutenir la croissance des activités économiques porteuses de développement pour tout le canton. Les conditions sont mises en place pour que la région motrice reste le lieu privilégié d'implantation des grandes entreprises et de leurs fonctions stratégiques. Son offre de services spécialisés (conseil d'entreprise, finance, révision, marketing, etc.), d'activités culturelles et de loisirs se renforce pour devenir lui aussi générateur de valeur ajoutée. Concernant les services à la population, des mesures sont prises pour accroître l'efficacité, notamment en évitant les doublons dans les infrastructures publiques, les équipements culturels, etc. L'amélioration prochaine des connexions internes (par exemple, par le projet Transrun, modernisation fondamentale du réseau ferroviaire neuchâtelois, rapprochant les villes du Littoral et des Montagnes) contribuera à renforcer ce rôle moteur.

Vers une agglomération neuchâteloise unique

Les complémentarités économiques entre les Montagnes et le Littoral précédemment exposées constituent le fondement d'un pôle économique qui gagnerait à se profiler comme une unité de masse critique accrue, l'agglomération urbaine neuchâteloise, et cela malgré la discontinuité dans le cadre bâti qu'impose entre autres la topographie. Au surplus, la constitution de la région urbaine en agglomération unique répondra au besoin des régions périurbaines et rurales neuchâteloises et de l'Arc jurassien de bénéficier d'un centre urbain fort transmettant des impulsions de croissance. Elle permettra en outre de s'insérer dans le réseau des grands centres urbains du pays conformément à la politique fédérale des agglomérations.

Soutenir la création d'un pôle des microtechniques

Grâce à la mise en place de conditions-cadres adéquates, la région motrice se démarquera notamment comme pôle suisse des microtechniques d'audience internationale. La multiplication des partenariats entre les institutions d'enseignement, de formation et de recherche actives dans ce domaine favorise leur fédération en réseau. Les retombées économiques attendues sont considérables, tant pour la région motrice que pour les régions périurbaines et rurales neuchâteloises et de l'Arc jurassien, car la concrétisation de cette priorité associe les

entreprises disséminées sur le territoire et permettra d'en attirer de nouvelles de même que des laboratoires de recherche suisses et étrangers.

Orientation de développement pour la région résidentielle

Dans la région à économie résidentielle, l'orientation de développement consiste à renforcer l'attractivité et à favoriser le développement de prestations de qualité aux entreprises et à la population. Cela passe par un développement concerté et une répartition harmonieuse des fonctions entre communes. La saturation de l'habitat sur le versant nord de la région lémanique ainsi que l'ouverture de l'autoroute A5 donnent à ce titre de nouvelles opportunités de développement que les communes de La Béroche entendent saisir. Tant dans cette région qu'au Val-de-Ruz et dans l'Entre-deux-Lacs, préservation du paysage et développement d'activités économiques, y compris l'agritourisme et le vititourisme, doivent être conciliés et valorisés. De par ses dynamiques internes, la région résidentielle projette aussi des complémentarités et des synergies avec la région motrice. Cela exigera entre autres l'accroissement de la desserte en transports publics.

Orientation de développement pour la région ressources

Dans cette région, l'orientation de développement consiste à créer les conditions-cadre nécessaires pour attirer de nouveaux habitants (jeunes familles), inciter à l'implantation et au développement de nouvelles activités économiques (nouveaux fleurons, projets énergétiques issus d'une diversification de l'agriculture) et réaliser des projets touristiques de type familial et sportif. En effet, au sein du canton, la région ressources a un rôle important à jouer dans le domaine résidentiel et du tourisme. Son cadre de vie agréable (nature, écoles, infrastructures, milieu associatif, niveau des loyers) lui permet de développer une politique propre à attirer une population de familles, sans compromettre l'installation d'entreprises et de cadres. Par ailleurs, le développement d'infrastructures de loisirs (centres sportifs, sites VTT, etc.) accroîtra non seulement son attractivité vis-à-vis de résidents mais aussi servira de socle à une politique touristique spécifique. Évidemment, la région ressources entend, de par ses dynamiques internes, créer des complémentarités et des synergies avec la région motrice. Ces grands axes de développement se reflètent dans le contrat région du Val-de-Travers de même que dans celui, en préparation, de la région Centre-Jura, qui associe sur plusieurs points les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Favoriser une économie fondée sur les besoins de la société

Dans les régions résidentielle et ressources, les besoins de proximité sont au cœur de l'activité économique et du maintien de la qualité de vie. Des potentiels sont notamment identifiés dans les secteurs de l'agriculture et de l'approvisionnement en énergies renouvelables. Afin qu'ils contribuent à l'accroissement de la compétitivité des régions, et qu'ils permettent d'attirer un

nombre croissant d'entreprises, de résidants et de touristes, ils doivent s'inscrire dans des systèmes de valeur ajoutée à consolider ou à construire. Ces potentiels neuchâtelois, facilement valorisables, peuvent servir à approvisionner des régions du canton, mais aussi de la Suisse.

Une image à affirmer

La poursuite de ces orientations dans le cadre de la stratégie de développement cantonale permettra de consolider le fort caractère urbain du canton et de promouvoir son image. Son identité de pôle urbain et industriel de l'Arc jurassien transfrontalier, son économie exportatrice, son tissu économique essentiellement constitué de PME innovatrices, le savoir-faire de sa main-d'œuvre restent trop peu connus. En outre, ses ressources naturelles, ses infrastructures et activités culturelles, les marques laissées par Le Corbusier et Blaise Cendrars, la reconnaissance prochaine de La Chaux-de-Fonds et du Locle par l'UNESCO comme patrimoine de l'humanité en font une destination touristique dont le potentiel est à développer. Sans compter l'attrait qu'elles exercent auprès de l'industrie, qui s'approprie par exemple les caractéristiques architecturales de la région. Par une promotion économique affirmée et une offre touristique consolidée, Neuchâtel accroîtra son rayonnement national et international.

A.2.4. Les domaines d'actions prioritaires cantonaux

Cinq domaines d'action pour la stratégie de développement cantonale

Cette stratégie indique cinq domaines d'action dans lesquels s'inscrira l'action neuchâteloise au titre de la LPR :

- Réformes des institutions ;
- Consolidation et développement du pôle des microtechniques ;
- Développement des potentiels énergétiques locaux ;
- Diversification du secteur agricole ;
- Attractivité nationale et internationale du canton.

Ils sont développés dans les fiches qui suivent. Il va de soi que l'opportunité de soutenir un projet intercantonal qui s'inscrirait dans ces domaines d'action cantonaux et renforcerait les synergies sera saisie. Au vu de l'évolution qui se profile dans la région Centre-Jura, ce type d'opportunité se présentera vraisemblablement.

Domaine d'action	Réforme des institutions
Objectif spécifique	
Améliorer les conditions-cadres de développement	
Focalisation	
L'amélioration des conditions cadres de développement repose sur l'actualisation du fonctionnement des institutions et la systématisation des partenariats entre collectivités publiques de même qu'avec les institutions privées. A condition qu'elles se regroupent, les communes auront davantage d'autonomie. Dans le cadre du RUN, toutes les relations institutionnelles sont dynamisées par des contrats de région et d'agglomération. Il s'agit dès lors de mettre en œuvre les mesures prévues et de créer les organes d'action régionaux et intercommunaux devenant pilotes de projets en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de gestion des eaux, etc. Le RUN continuera d'assurer la coordination politique, administrative, technique et financière des projets d'agglomération et de région. Cette démarche se veut évolutive et devrait déboucher sur des réformes institutionnelles et constitutionnelles fondamentales, dont une forte réduction du nombre de communes.	
Caractère novateur du domaine d'action	
Les nouvelles formes de coopération entre le canton et les communes et entre les communes elles-mêmes sont mises en place selon le principe de la subsidiarité. Il engendre une remontée des échelles : au plan urbain, l'agglomération devient l'interlocutrice privilégiée, alors qu'au plan périurbain et rural, la vision régionale est développée au-delà de l'intercommunalité. Outre cette innovation, la réforme des institutions permet de générer de nouvelles idées et de stimuler la prise de risque dans les régions. Par exemple, le Val-de-Travers a choisi d'orienter son développement sur la notion de région apprenante et développe, en collaboration avec ses Fleurons, un concept permettant de créer de nouveaux partenariats renforçant la cohésion économique et territoriale.	
Localisation de l'action et de ses effets, rôle des centres dans ce domaine d'action	
Dans le cadre des réformes institutionnelles, toutes les communes jouent un rôle moteur de par leur engagement à la collaboration et au partenariat. La région ou agglomération dans laquelle chacune s'insère en bénéficie. En outre, l'alliance des villes et des régions constitue un pilier fort de la réforme. Enfin, les réformes institutionnelles touchent également les cantons voisins (région Centre-Jura), ainsi que la France voisine (agglomération transfrontalière ¹⁰).	
Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ augmentation du nombre de partenariats entre villes et régions ; ▪ augmentation du nombre de partenariats publics-privés ; ▪ création de structures intercommunales ; ▪ nouvelles répartitions des tâches et/ou fonction entre communes et entre communes et canton ; ▪ création d'une école internationale ; ▪ densification du logement ; ▪ mise en œuvre de la politique des pôles de développement ; ▪ augmentation de la qualité des prestations des collectivités publiques, de la qualité de vie, des valeurs environnementales et paysagères, de la vitalité des communes. 	
Partenaires principaux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction : Bureau des agglomérations et des régions. ▪ Participation : collectivités publiques et leurs administrations, membres des partenariats public-privés, cantons voisins, autorités de France voisine, etc. 	
Coûts prévus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais d'études : CHF 200'000.- ▪ Frais de fonctionnement : CHF 600'000.- ▪ Investissements (public/privé) : CHF 2'000'000.- 	
Conformité avec les principes de développement durable	
Recherche d'équité économique, densification des pôles (d'habitat, économiques), planifications régionales, vision globale des cycles de production/consommation d'énergies, synergies multiples, gestion du paysage et de l'environnement, soutien aux jeunes générations sont autant de résultats attendus des réformes institutionnelles allant parfaitement dans le sens du développement durable du canton.	
Compatibilités	
Ce domaine d'action constitue un complément aux initiatives cantonales en matière de fusion des communes. Il est compatible avec les lois communales, cantonales et fédérales existantes, de même qu'avec la politique des agglomérations.	

¹⁰ Les projets de l'agglomération transfrontalière seront financés via Interreg.

Domaine d'action	Consolidation et développement du pôle neuchâtelois des microtechniques
Objectif spécifique	
Assurer la pérennité du pôle neuchâtelois des microtechniques	
Focalisation	
<p>De nombreuses institutions étatiques, semi-étatiques et privées actives dans les microtechniques cohabitent dans le canton. Il s'agit de renforcer la cohérence de leurs activités, tant au plan de leur contenu que de leur répartition sur le territoire. L'objectif est de favoriser les interactions entre acteurs et de promouvoir une exploitation durable des ressources matérielles et immatérielles. Il s'agit de</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ définir d'une stratégie de développement industriel axée sur les microtechniques ; ▪ étudier les besoins en matière d'équipement et d'immobilier ; ▪ établir un plan de développement fonctionnel et spatial des microtechniques ; ▪ établir un plan promotionnel. <p>Les mesures envisagées concernent d'une part le financement des études nécessaires pour accroître les partenariats dans une perspective de fédération et, d'autre part, le financement d'équipements et d'infrastructures favorisant la création, le développement et le maintien d'entreprises dans le tissu industriel régional, par exemple grâce à Neode.</p> <p>Des mesures complémentaires basées sur le partenariat entre canton et milieux privés et visant à financer des postes de jeunes ingénieurs et de doctorants menant des projets de recherche et développement en entreprises et à créer des places d'apprentissages pour les jeunes seront aussi mises en œuvre.</p>	
Caractère novateur du domaine d'action	
Le domaine d'action est novateur et ambitieux à plusieurs titres, notamment parce qu'il a pour but de concilier les logiques d'aménagement du territoire avec celles des activités techniques, scientifiques (formation et recherche) et industrielles pour valoriser des pôles de développement.	
Localisation de l'action et de ses effets, rôle des centres dans ce domaine d'action	
Ce domaine d'action se concrétise notamment dans les Montagnes neuchâteloises et le Val-de-Travers et bénéficie à l'ensemble du territoire. En outre, il aura un impact sur le développement de la cohérence des autres pôles de développement du canton, comme celui du Littoral aussi axé sur les microtechniques.	
Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ concentration des emplois liée aux microtechniques ; ▪ augmentation des surfaces disponibles pour les activités pré-industrielles et industrielles ; ▪ développement de la complémentarité et des collaborations entre les institutions ; ▪ augmentation du nombre d'entreprises actives en microtechniques ; ▪ augmentation des activités de recherche et développement ; ▪ part de l'investissement privé ; ▪ renommée du canton dans le réseau international des microtechniques ; ▪ amélioration des équipements à disposition. 	
Partenaires principaux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction : services cantonaux de l'économie, des hautes écoles et de la recherche, de l'aménagement du territoire. ▪ Participation : Institut de microtechnique (IMT), Centre Suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM), NEODE, villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel, Université de Neuchâtel, etc. 	
Coûts prévus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais d'études : CHF 360'000.- ▪ Frais de fonctionnement : CHF 600'000.- ▪ Investissements (public/privé) : CHF 12'000'000.- 	
Conformité avec les principes de développement durable	
L'objet du domaine d'action est la recherche d'une occupation plus rationnelle de l'espace urbain, permettant une minimisation des coûts de circulation des informations et des connaissances. La meilleure occupation de l'espace et l'amélioration des performances et du fonctionnement des institutions répondent aux principes du développement durable.	
Compatibilités	
Le domaine d'action est aligné sur les principes de la LPR, puisqu'il vise à développer à sa source l'avantage compétitif de la région, c'est-à-dire le savoir-faire dans les microtechniques. Il concorde également parfaitement avec la stratégie du Conseil d'Etat neuchâtelois, celui-ci ayant fait du développement d'un pôle des microtechniques une priorité de sa législation.	

Domaine d'action	Développement des potentiels énergétiques locaux
Objectif spécifique	
Tendre vers l'autonomie énergétique des régions périurbaines et rurales	
Focalisation	
<p>Il s'agit d'exploiter les potentiels énergétiques présents sur le territoire cantonal. Ainsi, un potentiel important dans la géothermie existe sur le Littoral Est, de surcroît à proximité de grands consommateurs potentiels. Dans les régions périurbaines et rurales, l'expérimentation de nouvelles possibilités énergétiques, le développement de solutions et leur mise en œuvre seront encouragés notamment dans l'éolien, le solaire (thermique et photovoltaïque), le bois (bois-énergie, pâturages boisés), l'installation de chauffage à distance, la récupération d'eau de pluie, la production de biogaz et biocarburants, etc. Elle ne pourra cependant être atteinte qu'en accentuant simultanément la rénovation énergétique des bâtiments existants.</p> <p>Le soutien à ce développement se fera selon deux axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Domaine préconcurrentiel : recherche et développement, transferts de connaissances, facteurs d'implantations, étude de marché, etc. 2- Infrastructures génératrices de valeur ajoutée : adaptation des infrastructures existantes, réalisation des infrastructures nouvelles et des aménagements pertinents. <p>De plus, le transfert de compétences issues de l'Université sera valorisé : l'Institut de microtechnique (IMT), pour les technologies des panneaux solaires, et le centre de recherche en géothermie (CREGE), pour de nouveaux modes de production de chaleur et d'électricité, sont à la pointe de la recherche dans ces domaines. Il s'agira de soutenir localement des projets de « spin offs » locaux, en interaction avec les mesures de soutien aux nouvelles entreprises. Les potentiels dans ces domaines sont très importants.</p>	
Caractère novateur du domaine d'action	
<p>Ce domaine d'action est novateur à plusieurs titres. L'exploitation des pâturages boisés dans la région Centre-Jura pour le bois-énergie est un exemple de mesure originale tant dans les différentes échelles de collaboration que dans les considérations des cycles de matières. D'autre part, une vision d'autonomie énergétique de certaines régions du canton, basée sur des études de potentiel réalistes et des plans de mise en œuvre concrets, constitue un exemple novateur à suivre. L'étiquetage énergétique de l'ensemble des bâtiments du canton par le certificat énergétique, sur le modèle de celui de l'Union européenne, sera une première nationale.</p>	
Localisation de l'action et de ses effets, rôle des centres dans ce domaine d'action	
<p>Dans les régions périurbaines et rurales, les ressources énergétiques éolienne, solaire (thermique et photovoltaïque), sylvicole et celles issues de la biomasse sont exploitées. Une fois l'autonomie atteinte, les surplus de production d'électricité et de chauffage seront exportés aux régions voisines et aux centres urbains. A terme, les concepts développés dans les régions pourront également être étendus aux cantons voisins de manière à optimiser l'utilisation des infrastructures. Enfin, selon les projets envisagés, le présent domaine d'action pourra être étendu à une collaboration intercantonale, par exemple en prolongeant les travaux initiés par le Réseau des Villes de l'Arc jurassien visant à identifier les synergies entre les communes de la région.</p>	
Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ augmentation des investissements visant à produire des énergies renouvelables ; ▪ transferts de connaissances générant des innovations ; ▪ réalisation de deux parcs éoliens dans le canton pour 2011 ; ▪ mise en réseau des services industriels des villes ; ▪ lancement de projets de valorisation des déchets verts par compostage et production de biogaz ; ▪ développement de partenariats public-privé ; ▪ augmentation du taux d'autonomie énergétique dans les régions Centre-Jura et Val-de-Ruz à l'horizon de 2035, puis 2050. 	
Partenaires principaux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction : Bureau des agglomérations et des régions en partenariat avec le service cantonal de l'énergie. ▪ Participants : Centre de recherche en géothermie (CREGE), Institut de microtechnique (IMT), acteurs privés (PPP), exploitants forestiers et agriculteurs, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) et autres institutions de recherche spécialisées, Association Ecoparc, Réseau des villes de l'Arc jurassien, etc. 	
Coûts prévus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais d'études : CHF 300'000.- ▪ Frais de fonctionnement : CHF 200'000.- ▪ Investissements (public/privé) : CHF 6'000'000.- 	

Conformité avec les principes de développement durable

Le domaine d'action permet de parfaitement concilier les intérêts des trois différentes dimensions du développement durable. Basé sur le mot d'ordre « think global, act local », le domaine permet de répondre à une demande forte des sociétés locales en énergies renouvelables, de créer de nouveaux débouchés pour le monde agricole et de stimuler une utilisation d'énergies à la fois plus propres et plus accessibles.

Compatibilités

Le domaine d'action et les projets qui s'y rapportent sont adaptés à la loi cantonale sur l'énergie et la conception directrice de l'énergie, ainsi qu'à la Loi fédérale sur l'énergie et son programme d'actions Suisse Energie. Ils permettent d'atteindre les objectifs chiffrés de ces programmes et de tendre vers ceux qui seront fixés ultérieurement conformément à la vision d'une société à 2000 W, des agendas 21 et des accords de Kyoto signés par la Suisse pour la réduction des émissions de CO₂.

Domaine d'action	Diversification du secteur agricole
Objectif spécifique	
Développer dans les régions rurales des activités économiques compétitives	
Focalisation	
<p>Le secteur agricole neuchâtelois se renforcera et se diversifiera à travers trois types de mesures :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- en s'appropriant de nouvelles étapes de la chaîne de valeur ajoutée ; 2- en développant des complémentarités avec le secteur énergétique ; 3- en développant des complémentarités avec le secteur touristique. <p>La pression sur les prix des denrées alimentaires pousse les agriculteurs à diversifier et à élargir leurs activités. Les agriculteurs locaux seront aidés dans des projets visant à une meilleure valorisation des productions locales à l'extérieur des régions de production (promotion et distribution) ou encore à une création de produits combinés avec des acteurs de l'hôtellerie et de la restauration, de la culture et de la science. L'identification des potentiels et des complémentarités existant dans le domaine de la production d'énergie renouvelable sera soutenue, puisque les exploitations produisent des matières premières renouvelables et bénéficient de volumes et de surfaces importantes, nécessaires pour le développement de certaines énergies. Une étude des potentiels de production en énergies renouvelables par l'agriculture neuchâteloise visant à établir un guide pratique des techniques à disposition et de leur efficacité est d'ailleurs prévue à l'intention des producteurs. Enfin, le développement d'Evologia comme pôle économique du secteur primaire dans le domaine des biotechnologies, notamment grâce à la recherche appliquée effectuée au Mycorama, contribuera à la diversification du secteur agricole.</p>	
Caractère novateur du domaine d'action	
Les partenariats inédits entre milieux professionnels et sur lesquels repose le succès de ce domaine d'action constituent une opportunité porteuse d'innovation. Les projets liés à la diversification dans les domaines énergétiques sont de surcroît en eux même très novateurs.	
Localisation de l'action et de ses effets, rôle des centres dans ce domaine d'action	
Les actions envisagées développeront l'essentiel de leur effet dans les régions rurales du canton, mais devront aussi être en mesure de mobiliser les acteurs des centres, dans la recherche, le tourisme ou encore la distribution. A terme, ces actions auront pour la plupart des effets débordant largement des frontières cantonales, puisqu'elles stimuleront l'exportation de biens (produits laitiers, produits carnés, énergie renouvelables) et de services (offre touristique).	
Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des nuitées dans le tourisme rural ; ▪ Réalisation d'installation au biogaz dans les régions rurales en 2013 ; ▪ Réalisation d'une cave d'affinage ; ▪ Création de forfaits touristiques alliant activités culturelles et hébergement ; ▪ Accroissement des ventes des produits du terroir neuchâtelois ; ▪ Développement du label « terroir neuchâtelois » ; ▪ Croissance du pôle de développement du secteur primaire neuchâtelois. 	
Partenaires principaux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction : Bureau des agglomérations et des régions. ▪ Participants : Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, service cantonal de l'agriculture, service cantonal de l'énergie, Tourisme Neuchâtelois, SuisseEnergie, Office fédéral de l'énergie, Planair SA, Groupe E, GANSA, Agridea, Fenaco, Office des vins et des produits du terroir neuchâtelois, grands distributeurs locaux, Interprofessions, Dames paysannes, Evologia, Mycorama, service des forêts, fromageries régionales, abattoir régional, sociétés régionales d'agriculture, etc. 	
Coûts prévus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais d'études : CHF 75'000.- ▪ Frais de fonctionnement : CHF 225'000.- ▪ Investissements (public/privé) : CHF 3'000'000.- 	
Conformité avec les principes de développement durable	
Le domaine d'action proposé permet une contribution plus durable de l'activité agricole aux sphères environnementale (meilleure utilisation des ressources), économique (valeur ajoutée accrue) et sociale (maintien des agriculteurs dans leur domaine de compétence). De plus, le domaine d'action favorise un renforcement des relations de proximité (rapprochement des lieux de production et d'affinage du fromage, de la production d'énergie et de sa consommation, etc.) et diminue les coûts liés aux transports.	
Compatibilités	
Le présent domaine d'action vient en complément des politiques existant au niveau cantonal et fédéral, notamment en matière agricole. Il offre surtout l'opportunité de combiner à la politique agricole d'autres politiques sectorielles (énergie, tourisme).	

Domaine d'action	Attractivité nationale et internationale du canton
Objectif	
Faire rayonner le canton grâce au tourisme	
Focalisation	
<p>L'atout emblématique du canton étant l'horlogerie, il s'agit de concrétiser un concept touristique valorisant les spécificités neuchâteloises industrielles et naturelles et ayant pour thème le temps. Il se décline en deux volets complémentaires : d'une part, le concept d'« Espace du temps » qui vise la mise en valeur du patrimoine horloger, industriel et culturel dans une optique de développement touristique et, d'autre part, la création de « Rondes du temps » définissant des circuits se répartissant sur l'ensemble du territoire neuchâtelois et présentant des zones d'intérêt touristique. La valorisation d'infrastructures existantes et nouvelles ancrera des éléments-phares sur le territoire. Leur dimension symbolique renforcera l'identité neuchâteloise et permettra de l'affirmer dans un plus grand rayon de manière à attirer un nombre accru de visiteurs étrangers, pour les loisirs et les affaires.</p> <p>La réalisation du concept se fera selon deux axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Organisationnel : mise en place d'un groupe de travail alliant collectivités publiques et acteurs privés chargé de proposer des pistes de concrétisation sur les aspects de forme (études de faisabilités, appels à projet, concours, consultation, etc.) et de contenu (types d'infrastructure, répartition et localisation des infrastructures, etc.) ; 2- Infrastructures génératrices de valeur ajoutée : adaptation des infrastructures existantes, réalisation des infrastructures nouvelles, notamment un centre des congrès, et des aménagements pertinents. <p>L'année 2008 doit permettre de prolonger les réflexions entamées dans une première étude et de définir une stratégie d'action. A partir de 2009, et une fois la stratégie arrêtée, les premiers investissements pourront rapidement avoir lieu. Afin de ne pas freiner le développement de régions dont les projets correspondent au concept touristique et valorisent leurs ressources stratégiques, les deux axes ne seront pas conduits de manière séquentielle mais parallèle.</p>	
Caractère novateur du domaine d'action	
Ce concept constitue une innovation majeure, car il fédère savoir-faire industriel, patrimoine culturel et ressources naturelles à des fins touristiques pour l'ensemble du territoire cantonal, c'est-à-dire tant pour ses régions urbaines que rurales. La réalisation des projets reflètera elle aussi cette synergie car elle s'appuiera sur le partenariat public-privé.	
Localisation de l'action et de ses effets, rôle des centres dans ce domaine d'action	
Potentiellement, l'action se déploie sur tout le territoire cantonal. L'« Espace du Temps » se réalisera au sein du réseau des Trois villes. Les « Rondes du Temps » seront réparties sur l'ensemble du territoire neuchâtelois, selon les spécificités régionales. Par exemple, la région Centre-Jura se démarquera comme la « Sibérie de la Suisse ». De leur côté, les centres urbains et leurs musées constitueront des portes d'entrée aux ressources culturelles et naturelles des régions et génèrent des effets dans les zones rurales et périurbaines.	
Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ augmentation des nuitées ; ▪ augmentation des investissements ; ▪ création d'un hébergement familial ; ▪ création d'un hébergement adapté aux besoins des partenaires commerciaux des entreprises horlogères ; ▪ élargissement du rayon de provenance des touristes ; ▪ collaboration et engagements financiers des entreprises horlogères dans des projets touristiques ; ▪ création de forfaits touristiques alliant activités sportives, industrielles et hébergement ; ▪ élargissement du réseau de Bed and Breakfast. 	
Partenaires principaux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction : service cantonal de l'économie. ▪ Participation : Bureau des régions et des agglomérations, communes et groupements de communes, Tourisme Neuchâtelois, acteurs privés des secteurs touristique et horloger, etc. 	
Coûts prévus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais d'études : CHF 120'000.- ▪ Frais de fonctionnement : CHF 600'000.- ▪ Investissements (public/privé) : CHF 9'000'000.- 	

Conformité avec les principes de développement durable

Le concept vise une mise en valeur du paysage naturel et construit par le tourisme vert. En ce sens, il permettra de générer de la valeur ajoutée économique et culturelle tout en préservant, voire en améliorant, la qualité de l'environnement naturel. L'offre sportive étant au cœur des projets de région, les impacts pour la population seront aussi positifs. Les procédures de consultations actuelles permettent en outre aux groupes d'intérêts de s'exprimer sur les projets et d'entreprendre un dialogue constructif avec les promoteurs de manière à lever les obstacles et à obtenir un large consensus.

Compatibilités

Ce concept de développement touristique est conforme aux critères d'application de la LPR (innovation, valeur ajoutée, compétitivité, etc), de même qu'à la loi sur les parcs nationaux.

A.2.5. Plan financier et de réalisation pour la stratégie cantonale

Tableau 8 : Répartition de l'aide liée aux contributions fédérales à fonds perdus pour la stratégie cantonale

STRATEGIE CANTONALE		Titre: Accroissement de la compétitivité de l'économie neuchâteloise via la valorisation des potentiels régionaux et la concertation des acteurs publics et privés du développement					COÛT TOTAL STRATEGIE	3'280'000	
Action		<input checked="" type="checkbox"/> n°2	<input type="checkbox"/> n°3	<input type="checkbox"/> n°4	<input type="checkbox"/> n°5	Titre: Réforme des institutions	coût total action	800'000	
Total Canton							50%	400'000	
							Répartition		
Etat							25%	200'000	
Régions:							25%	200'000	
Privés:									
Confédération							50%	400'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier	2008	Mise en œuvre des contrats de région et d'agglomération et études de potentiel de synergies						200'000	
	2009	Mise en œuvre des contrats de région et d'agglomération et études de potentiel de synergies						200'000	
	2010	Mise en œuvre des contrats de région et d'agglomération et études de potentiel de synergies						200'000	
	2011	Mise en œuvre des contrats de région et d'agglomération et études de potentiel de synergies						200'000	
Action		<input type="checkbox"/> n°1	<input checked="" type="checkbox"/> n°2	<input type="checkbox"/> n°3	<input type="checkbox"/> n°4	<input type="checkbox"/> n°5	Titre: Consolidation et développement du pôle des microtechniques	coût total action	960'000
Total Canton							50%	480'000	
							Répartition		
Etat							25%	240'000	
Régions:							25%	240'000	
Privés:									
Confédération							50%	480'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier	2008	Réalisation des études						150'000	
	2009	Mise en œuvre des mesures retenues						210'000	
	2010	Mise en œuvre des mesures retenues						300'000	
	2011	Mise en œuvre des mesures retenues						300'000	
Action		<input type="checkbox"/> n°1	<input type="checkbox"/> n°2	<input checked="" type="checkbox"/> n°3	<input type="checkbox"/> n°4	<input type="checkbox"/> n°5	Titre: Développement des potentiels énergétiques locaux	coût total action	500'000
Total Canton							50%	250'000	
							Répartition		
Etat							20%	100'000	
Régions:							20%	100'000	
Privés:							10%	50'000	
Confédération							50%	250'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier	2008	Conduite des études techniques et de faisabilité						150'000	
	2009	Conduite des études techniques et de faisabilité et mise en œuvre des mesures retenues						150'000	
	2010	Conduite des études techniques et de faisabilité et mise en œuvre des mesures retenues						100'000	
	2011	Conduite des études techniques et de faisabilité et mise en œuvre des mesures retenues						100'000	
Action		<input type="checkbox"/> n°1	<input type="checkbox"/> n°2	<input type="checkbox"/> n°3	<input checked="" type="checkbox"/> n°4	<input type="checkbox"/> n°5	Titre: Diversification du secteur agricole	coût total action	300'000
Total Canton							50%	150'000	
							Répartition		
Etat							20%	60'000	
Régions:							20%	60'000	
Privés:							10%	30'000	
Confédération							50%	150'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier	2008	Conduite des études de faisabilité						75'000	
	2009	Conduite des études de faisabilité et mise en œuvre des mesures retenues						75'000	
	2010	Conduite des études de faisabilité et mise en œuvre des mesures retenues						75'000	
	2011	Conduite des études de faisabilité et mise en œuvre des mesures retenues						75'000	
Action		<input type="checkbox"/> n°1	<input type="checkbox"/> n°2	<input type="checkbox"/> n°3	<input type="checkbox"/> n°4	<input checked="" type="checkbox"/> n°5	Titre: Attractivité nationale et internationale du Canton	coût total action	720'000
Total Canton							50%	360'000	
							Répartition		
Etat							20%	144'000	
Régions:							20%	144'000	
Privés:							10%	72'000	
Confédération							50%	360'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier	2008	Approfondissement du concept retenu et définition d'une stratégie d'action						120'000	
	2009	Sélection et mise en œuvre des projets retenus						200'000	
	2010	Mise en œuvre des projets retenus						200'000	
	2011	Mise en œuvre des projets retenus						200'000	

Tableau 9 : Répartition de l'aide liée aux contributions fédérales sur les prêts remboursables pour les infrastructures

INFRASTRUCTURES DOMAINES D'ACTION CANTONNAUX							COÛT TOTAL	32'000'000	
ACTION		n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	Titre: Réforme des institutions	coût total infrastructure	2'000'000
Total Canton							50.0%	1'000'000	
							Répartition		
Etat							25.0%	500'000	
Régions							25.0%	500'000	
Privés									
Confédération							50.0%	1'000'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier		2008							0
		2009	Financement d'infrastructures intercommunales novatrices						500'000
		2010	Financement d'infrastructures intercommunales novatrices						500'000
		2011	Financement d'infrastructures intercommunales novatrices						1'000'000
ACTION		n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	Titre: Consolidation et développement du pôle des microtechniques	coût total infrastructure	12'000'000
Total Canton							50.0%	6'000'000	
							Répartition		
Etat							16.6%	2'000'000	
Régions							16.6%	2'000'000	
Privés							16.6%	2'000'000	
Confédération							50.0%	6'000'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier		2008							0
		2009	Achat et revitalisation immobilière, acquisition d'équipement						2'000'000
		2010	Achat et revitalisation immobilière, acquisition d'équipement						4'000'000
		2011	Achat et revitalisation immobilière, acquisition d'équipement						6'000'000
ACTION		n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	Titre: Développement des potentiels énergétiques locaux	coût total infrastructure	6'000'000
Total Canton							50.0%	3'000'000	
							Répartition		
Etat							16.6%	1'000'000	
Régions							16.6%	1'000'000	
Privés							16.6%	1'000'000	
Confédération							50.0%	3'000'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier		2008	Financement d'infrastructures de production d'énergie						500'000
		2009	Financement d'infrastructures de production d'énergie						1'500'000
		2010	Financement d'infrastructures de production d'énergie						2'000'000
		2011	Financement d'infrastructures de production d'énergie						2'000'000
ACTION		n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	Titre: Diversification du secteur agricole	coût total infrastructure	3'000'000
Total Canton							50.0%	1'500'000	
							Répartition		
Etat							10.0%	300'000	
Régions							10.0%	300'000	
Privés							30.0%	900'000	
Confédération							50.0%	1'500'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier		2008							0
		2009	Financement d'infrastructures et d'équipement énergétique, touristique et agroalimentaire						1'000'000
		2010	Financement d'infrastructures et d'équipement énergétique, touristique et agroalimentaire						1'000'000
		2011	Financement d'infrastructures et d'équipement énergétique, touristique et agroalimentaire						1'000'000
ACTION		n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	Titre: Attractivité nationale et internationale du Canton	coût total infrastructure	9'000'000
Total Canton							50.0%	4'500'000	
							Répartition		
Etat							16.6%	1'500'000	
Régions							16.6%	1'500'000	
Privés							16.6%	1'500'000	
Confédération							50.0%	4'500'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier		2008	Financement d'infrastructures d'accueil et de tourisme						1'000'000
		2009	Financement d'infrastructures d'accueil et de tourisme						2'000'000
		2010	Financement d'infrastructures d'accueil et de tourisme						3'000'000
		2011	Financement d'infrastructures d'accueil et de tourisme						3'000'000

B PARTIE LIÉE AUX PROCESSUS

B.1. Définition et fonctionnement des organismes de gestion territoriale et des modalités de collaboration avec le canton dans le cadre du programme pluriannuel

Faire le RUN !

Lancée en 2002, la stratégie du RUN a franchi une étape déterminante le 8 décembre 2006 lorsque s'est créée l'Association RUN. Via son organe opérationnel, le Bureau des agglomérations et des régions (BAR), elle sera le principal organisme de gestion territoriale du canton de Neuchâtel. En effet, les buts de l'Association sont de

- contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de développement régional et territorial du canton de Neuchâtel (RUN), dans la perspective de la Nouvelle politique régionale et de la politique des agglomérations ;
- faciliter au niveau cantonal, intercantonal et transfrontalier la coordination politique, administrative, technique et financière des projets d'agglomération et de région.

L'Association RUN étant aussi l'organisme de mise en œuvre de la politique des agglomérations, la cohérence dans l'application de cette dernière et de la politique régionale sera optimale. Les deux notions de région et d'agglomération seront intimement liées.

Dans tout le canton !

L'Association a pour membres la République et canton de Neuchâtel ainsi que les groupements de communes constitués pour les projets d'agglomération et de région, à savoir :

- la communauté urbaine du Littoral ;
- la communauté urbaine La Chaux-de-Fonds - Le Locle (avec une composante transfrontalière) ;
- le Réseau des trois villes ;
- la Région Entre-Deux-Lacs ;
- la Région Val-de-Travers ;
- la Région Centre-Jura (avec à terme une composante intercantonale avec Berne) ;
- la Région Val-de-Ruz ;
- la Région La Béroche.

Ces groupes doivent eux-mêmes se constituer en association, le RUN devant à terme une association d'associations à laquelle s'ajouteront les communes membres d'un groupement adhérent à titre individuel. A ce jour, à l'exception d'une seule, les 62

communes du canton sont membres. L'Association couvre donc l'ensemble du territoire neuchâtelois. Ses organes sont présentés à la figure 7.

Figure 7 : Les organes de l'Association RUN

Assemblée Générale - Représentant du CE - Groupements de communes (1 voix) - Communes à titre individuel membre d'un groupement (1 voix)	PILOTAGE
Comité Directeur - Bureau - Commissions spécialisées (ex . Commission Nomination et Rémunération)	EXECUTIF
Organe de révision - Contrôle Cantonal des Finances	CONTRÔLE (finances)
Bureau des agglomérations et des régions - 6.55 ETP	OPERATIONNEL

Source : RUN

*Les rôles du Bureau
des agglomérations
et des régions*

Les missions du BAR s'inscrivent dans la continuité des missions exercées jusqu'à présent et qui ont consisté, pour chaque projet de développement territorial, à :

- assurer la coordination de la stratégie et garantir la diffusion de l'information entre les partenaires ;
- animer des groupes techniques ;
- préparer les séances des groupes de pilotage et des groupes d'appui ;
- offrir services et conseils pour la mise en oeuvre du RUN.

Ainsi, le BAR

- assure la coordination de la mise en œuvre des contrats de régions et d'agglomération ;
- agit comme porteur de projet pour un groupement de communes ou conjointement pour le canton et les communes ;
- participe à la rédaction des rapports intermédiaires sur la mise en œuvre du programme cantonal à l'attention du seco, de la même manière qu'il a contribué à la préparation du présent document.

Ce rôle principal du BAR n'exclut toutefois pas qu'il en ait d'autres, notamment celui de réaliser des mandats pour le canton, les communes ou encore leurs groupements. Ces

activités n'entrent pas en conflit avec celles liées au rôle d'organisme de gestion territoriale, au contraire, elles l'enrichissent.

Financement

Le tableau 10 présente le financement du BAR pour les tâches liées à la mise en œuvre de la LPR.

Tableau 10 : Plan de financement de la stratégie en faveur de l'organisme de développement régional

Action	Titre: Stratégie en faveur des organismes de développement régional		coût total action	6'800'000
	Total Canton		50%	3'400'000
	Etat		25%	1'700'000
	Régions:	Tiers	25%	1'700'000
	Privés:			
	Confédération		50%	3'400'000
Etapas de réalisation/ Echéancier	2008	Suivi de la mise en œuvre des contrats de région et d'agglomération		1'700'000
	2009	Suivi de la mise en œuvre des contrats de région et d'agglomération		1'700'000
	2010	Suivi de la mise en œuvre des contrats de région et d'agglomération		1'700'000
	2011	Suivi de la mise en œuvre des contrats de région et d'agglomération		1'700'000

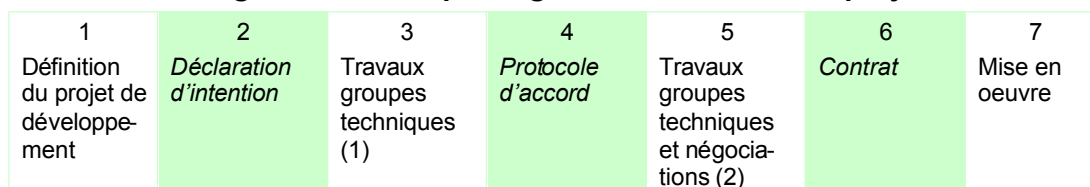
L'intégration des secrétariats régionaux

D'ici la fin 2007, il est prévu d'intégrer les secrétariats régionaux créés avec la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagnes au BAR. Le Comité directeur travaille en ce sens de manière à ce que les compétences développées dans les trois régions LIM du canton puissent continuer à servir leurs intérêts.

Des projets de développement concertés

A ce jour, la mise en œuvre du RUN compte huit projets de développement territorial, soit cinq projets de région et trois projets d'agglomération. Ils se déroulent tous selon le phasage représenté à la figure 8, qui illustre également comment alternent les travaux des groupes de pilotage (colonnes vertes) et des groupes techniques (colonnes blanches).

Figure 8 : Un phasage commun à tous les projets



Source : RUN

Des projets de développement contractualisés

L'étape déterminante de ce processus est le contrat, témoin de la coopération volontaire entre acteurs qui sont partie prenante de la décision et œuvrent en co-responsables de tâches bien

définies dans leurs objectifs et leurs moyens. Il met l'accent sur l'aspect partenarial des négociations entre acteurs - publics ou privés - du territoire cantonal pour qu'ils s'accordent sur un projet de développement partagé et concerté. Le 1^{er} juin dernier, la région Val-de-Travers a signé le premier contrat. Les négociations sont en cours afin que les autres contrats soient signés au cours du second trimestre 2007.

Le groupe de pilotage

Pour chaque contrat de région ou d'agglomération, un groupe de pilotage ad hoc a été constitué. Il comprend un ou deux représentants communaux, délégué(s) par son (leur) conseil communal ainsi qu'une délégation du Conseil d'Etat. Son rôle est de :

- proposer la stratégie de mise en œuvre ;
- déterminer le projet de développement et fixer les thématiques prioritaires ;
- préparer et négocier le contrat, soit définir les prestations à effectuer ;
- valider les programmes et méthodes de travail ainsi que les rapports intermédiaires et de synthèse ;
- adopter les projets définitifs.

Communes et canton sont donc partenaires du développement territorial du canton. C'est d'ailleurs à ce titre et afin de renforcer cette concertation que le Programme pluriannuel de développement neuchâtelois a été présenté aux membres de l'Association lors de son Assemblée générale du 13 juin 2007.

Le groupe technique

Les groupes de pilotage politique sont appuyés par des groupes de travail technique composés de représentants de l'Etat et des communes. Des acteurs privés participent également aux travaux des groupes dans le cadre du réseau des trois villes et du projet de région du Val-de-Travers. Leur tâche essentielle est de préparer la négociation pour le groupe de pilotage, ce qui implique les démarches suivantes :

- développer la thématique retenue et qui les concerne ;
- proposer les mesures et prestations à réaliser ;
- déterminer les modalités de leur mise en œuvre.

Un mode de fonctionnement qui a déjà fait ses preuves

En fédérant toutes les collectivités publiques du canton dans le projet « La tradition dans l'innovation », le canton de Neuchâtel s'est doté d'une stratégie pour rayonner à l'extérieur comme à l'intérieur et renforcer son attractivité. Outre la mise en réseau des trois villes neuchâteloises, il s'agit de conclure des alliances entre les villes (et leur agglomération) et les régions. Cette stratégie se fonde sur le rôle moteur des villes qui génèrent les richesses nécessaires à la cohésion cantonale, et plaide pour

un développement du canton misant sur les atouts de chaque région. Au vu du processus qui a conduit à la signature du contrat de région Val-de-Travers et de l'esprit d'engagement dans lequel sont conduites toutes les autres négociations de stratégies de promotion pluriannuelle régionales, le mode de fonctionnement privilégié est performant.

B.2. Définition des processus de sélection des projets

B.2.1. Définition du processus intercantonal de sélection des projets

<i>Une collaboration à coordonner</i>	Comme indiqué plus haut, la coordination de la collaboration intercantonale au sein de l'Arc jurassien doit être discutée entre les autorités cantonales concernées au cours du second semestre 2008. De même, la désignation du canton responsable pour l'Arc jurassien reste à formaliser. Les éléments présentés ci-dessous constituent donc une proposition, voire une base de travail.
<i>Dépôt du projet</i>	Le porteur de projet dépose un dossier auprès de l'office de la politique régionale du canton désigné comme responsable. Ce dernier vérifie si le dossier est complet.
<i>Critères de sélection et préexamen du dossier</i>	Les critères de sélection des projets sont à définir par les cantons, en conformité avec la LPR.
<i>Groupe validation intercantonal Arc Jurassien</i>	Le groupe de validation Arc Jurassien composé des représentants cantonaux chargés de l'application de la LPR examine la rentabilité économique et la durabilité du projet, de même que sa compatibilité avec les critères de la LPR. Il décide quel canton assume le suivi du projet.
<i>Validation politique des projets</i>	Le groupe de validation transmet son analyse et ses conclusions aux chefs des Département de l'économie des trois cantons qui prennent la décision finale quant à l'acceptation ou au rejet du projet. Pour les projets dont le coût global est supérieur à CHF 300'000.-, la décision finale appartient aux Conseils d'Etat neuchâtelois et bernois, respectivement au Gouvernement jurassien. Le porteur de projet est informé par courrier de l'acceptation ou non de son dossier.
<i>Convention de réalisation</i>	Une convention de réalisation est signée entre le porteur de projet et le service de l'économie du canton de Neuchâtel.
<i>Suivi politique</i>	Une délégation intergouvernementale se réunit régulièrement pour discuter de l'avancement de la coopération dans la région de l'Arc jurassien et l'orienter.

B.2.2. Définition du processus cantonal de sélection des projets

Stratégie de sélection des projets

Parallèlement à la mise en œuvre des projets négociés dans le cadre des contrats de région et d'agglomération et qui bénéficieront d'un financement en vertu de la LPR, des appels à projets seront lancés périodiquement par le biais des pages « Politique régionale » du site internet de l'Etat de Neuchâtel, et/ou par d'autres moyens adaptés.

Information / animation

Le service de l'économie¹¹ est l'organe responsable de l'information et de l'animation du programme. De par les statuts qui régissent l'Association RUN, le BAR est mandaté pour conduire une mission d'animation du programme LPR auprès de ses membres (communes, groupements de communes).

Procédure de sélection des projets

L'ensemble des projets est soumis à une procédure de sélection (figure 9). Il s'agit d'examiner leur conformité aux objectifs de la LPR et à la stratégie définie dans le programme territorial d'innovation cantonal et/ou intercantonal, ainsi que leur faisabilité.

Fiche de dépôt

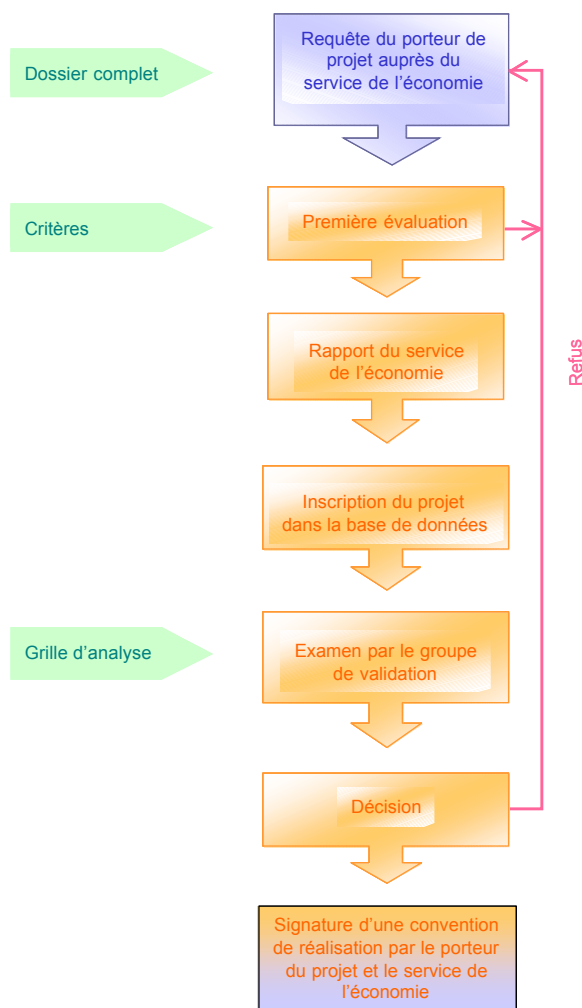
Afin de garantir une certaine uniformité des informations fournies dans le cadre d'une requête, les porteurs de projets sont invités à remplir une fiche de dépôt.

Dépôt du dossier

Le porteur de projet dépose un dossier auprès du service de l'économie. Ce dernier vérifie si le dossier est complet.

- Dans l'affirmative, il accuse réception du dossier au porteur de projet.
- Dans la négative, le porteur de projet est invité à compléter son dossier.

¹¹ Le service de promotion de l'économie neuchâtelois est en cours de réorganisation. Son nouveau nom, service de l'économie, et celui de ses entités, dont celle chargée de la politique régionale, entreront en vigueur d'ici au 1^{er} janvier 2008.

Figure 9 : Procédure de sélection des projets*Critères de sélection*

Le service de l'économie procède à une première analyse du dossier en vérifiant que les critères de sélection des projets soient bien remplis. Il s'agit de :

- s'inscrire dans la stratégie cantonale, intercantonale, et/ou transfrontalière ;
- encourager l'esprit d'entreprise et l'activité entrepreneuriale ;
- renforcer la capacité d'innovation ;
- exploiter les potentiels régionaux et mettre en place ou améliorer des systèmes de valeur ajoutée ;
- améliorer la coopération entre les institutions publiques et privées, entre régions ou avec les agglomérations ;
- être conforme aux principes du développement durable ;
- disposer de 15% de fonds propres ;
- être auto-financé à moyen terme (viable sans aide) ;
- ne pas faire concurrence à un projet existant, éviter la distorsion de concurrence ;

- répondre au moins en partie aux indicateurs quantitatifs et qualitatifs retenus pour chaque domaine d'action dans le cadre du programme pluriannuel de développement.

Sans être obligatoires, les critères suivants sont également examinés :

- maintenir et créer des emplois ;
- générer un effet multiplicateur.

Préexamen du dossier

Dans un rapport, le service de l'économie donne un premier avis sur le dossier :

- s'il répond aux critères de sélection, le dossier est transmis au groupe de validation ;
- s'il ne répond pas ou que partiellement aux critères de sélection, le dossier est renvoyé aux porteurs de projet avec demande de compléments ou proposition d'abandon.

Analyse du dossier

Le dossier et le rapport de préexamen sont transmis au groupe de validation pour une analyse plus détaillée. Ce dernier examine la rentabilité financière et économique du projet et s'assure qu'il répond aux critères de la LPR. Cet examen est basé sur l'analyse SWOT¹² fournie par le porteur de projet et sur des grilles d'analyse définies par le service de l'économie de la politique régionale spécifiquement pour chaque domaine d'action.

Le groupe validation

Composé de deux représentants fixes (la déléguée à la politique régionale et la déléguée aux affaires extérieures chargée des dossiers Interreg), ce groupe s'adjoint des experts de l'administration cantonale concernés, suivant les thèmes. En cas de divergence d'opinion sur un projet, le chef du service de l'économie est appelé à trancher.

Validation politique des projets

Le groupe de validation transmet son analyse et ses conclusions au chef du Département de l'économie qui prend la décision finale quant à l'acceptation ou au rejet du projet. Pour les projets dont le coût global est supérieur à CHF 300'000.-, la décision finale appartient au Conseil d'Etat. Le porteur de projet est informé par courrier de l'acceptation ou non de son dossier.

Convention de réalisation

Une convention de réalisation est signée entre le porteur de projet et le service de l'économie.

¹² L'abréviation SWOT correspond à: Strengths – Weaknesses – Opportunities – Threats, soit qui signifient : Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces.

B.3. Définition des procédures de suivi

<i>Suivi des dossiers</i>	Le service de l'économie suit régulièrement l'état d'avancement des dossiers sur la base des informations fournies par les porteurs de projets. Dans le cas de projets intercantonaux, le canton désigné pour assurer le suivi transmet au canton responsable les informations pertinentes en vue de la rédaction des rapports intermédiaires. Pour les projets d'une ampleur financière, temporelle, ou thématique particulière, un groupe d'accompagnement peut être mis en place.
<i>Base de données</i>	Le service de l'économie assure la mise à jour de la base de données qui recense les éléments principaux des projets (coûts, participation financière des différents intervenants, délais de réalisation, etc.) et l'état d'avancement dans le temps. Dans le cas de projets intercantonaux, cette responsabilité incombe au canton désigné comme responsable.
<i>Paiements</i>	Le service de l'économie assure les versements liés aux paiements partiels. Les paiements finaux ne s'effectuent qu'après le dépôt du rapport final de réalisation du projet et de la vérification des pièces justificatives y relatives.
<i>Controlling financier</i>	Le contrôle financier du projet s'effectue par le contrôle cantonal des finances lorsque les porteurs de projets sont des entités publiques ou para-publiques et par une fiduciaire pour les porteurs de projets privés.
<i>Evaluation</i>	Les porteurs de projet doivent transmettre au service de l'économie un rapport final de réalisation du projet qui détaille les résultats obtenus par rapport aux objectifs présentés. Le paiement final s'effectue uniquement après dépôt de ce document.

C. PARTIE LIÉE AUX COMPATIBILITÉS

C.1. Conformité avec les principes de développement durable

Une priorité politique

Le programme de législature 2006-2009 du Conseil d'Etat neuchâtelois fait du développement durable une de ses trois priorités politiques. Plus précisément, il annonce que « Le Conseil d'Etat cherchera à assurer les conditions d'un développement durable, sur le plan économique, social et environnemental. Dans le secteur économique, il entend, d'une part, encourager une économie à la pointe de la technologie mondiale fondée sur les microtechniques au sens large et, d'autre part, favoriser une économie de proximité fondée sur les besoins de la société¹³ ». Dès lors, les questions relatives au développement durable ont été intégrées à toutes les étapes de préparation du programme pluriannuel de mise en œuvre de la politique régionale. En outre, chaque fiche de domaine d'action présente une appréciation de l'effet des mesures proposées sur le développement durable.

Limites du système

Les stratégies analysées seront mises en œuvre entre 2008 et 2011. Elles concernent l'Arc jurassien et les régions constituant le canton de Neuchâtel.

Variantes

A ce stade, aucune variante n'a été élaborée. L'évaluation et les recommandations seront prises en compte dans la suite des travaux et utilisées dans le cadre de la mise en œuvre de la LPR qui débutera en 2008 de manière à ce que les projets soutenus soient conformes aux principes du développement durable.

Acteurs

L'analyse ci-dessous a été conduite par le département de l'économie du canton de Neuchâtel.

Tableau 11 : Evaluation de la durabilité du programme de mise en œuvre de la LPR selon les 15 critères du Conseil fédéral

Critères	Description	Evaluation
Economie		
Maintenir les revenus et l'emploi, les faire croître en fonction des besoins et	Les domaines d'action privilégiés impliquent un soutien à des secteurs économiques complémentaires et répartis sur l'ensemble des territoires considérés. Axées sur le	+++

¹³ République et canton de Neuchâtel (2005) Programme de législature 2006-2009, p.13.

en veillant à ce que leur répartition sociale et territoriale soit équitable.	développement de systèmes de valeur ajoutée, les croissances escomptées doivent permettre d'augmenter les revenus et/ou de générer de nouveaux emplois.	
Au minimum, maintenir le capital de production en se fondant sur le capital social et humain et le faire croître en termes qualitatifs.	Le capital humain étant la principale ressource économique de l'Arc jurassien, son développement est au cœur de plusieurs domaines d'action. De surcroît, l'organisation de ce capital humain rare en un système toujours plus performant est également un des objectifs essentiels de la stratégie, tant dans le domaine des microtechniques que de l'agriculture ou des réformes institutionnelles.	+++
Améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie.	Les stratégies intercantonale et cantonale sont destinées à développer la capacité d'innovation et la compétitivité des activités économiques.	+++
Influer sur l'économie en premier lieu par des mécanismes de marché (prix), compte tenu des facteurs de rareté déterminants et des coûts externes.	C'est bien une logique de marché qui est sous-jacente aux stratégies privilégiées. Développement de la compétitivité, diversification, restructuration, allongement de la chaîne de valeur ajoutée sont autant de moyens utilisés pour créer de la valeur. Dans ces différents domaines, l'Etat accompagne les acteurs économiques, notamment en dynamisant leurs conditions cadres, sans influencer le fonctionnement de leurs marchés.	+++
Ne pas gérer les fonds publics au détriment des générations futures (p. ex. dettes, dilapidation de valeurs).	Plusieurs réformes allant dans le sens d'une refonte des institutions en place sont proposées et ceci dans le but d'utiliser plus efficacement les ressources publiques. De plus, compte tenu des difficultés budgétaires auxquelles il fait face, le canton allouera, en matière de politique régionale, des montants équivalents à ceux des dernières années et les consacra aux projets jugés les plus porteurs. Les fonds mobilisés n'impliqueront donc pas de surcoût pour les générations futures.	+++
Société		
Protéger et favoriser la santé et la sécurité des personnes au sens le plus large.	Les réformes institutionnelles permettront à terme de mieux maîtriser les finances, d'investir dans des secteurs novateurs et de mieux assurer la sécurité et la santé de la population de l'Arc jurassien et du canton de Neuchâtel.	++
Garantir la formation, donc le développement, l'épanouissement et l'identité des individus.	La formation et le développement des compétences des travailleurs locaux sont au centre des préoccupations des stratégies, puisque le système dépend largement de la disponibilité de la qualification de la main-d'œuvre.	+++
Encourager la culture, ainsi que le maintien et le développement de valeurs et de ressources sociales au sens du capital social.	Les autorités voient dans la culture un moteur de cohésion sociale. Dans l'Arc jurassien la notion de culture dépasse le sens traditionnel pour recouvrir la tradition industrielle et prendre une dimension économique. Or, les stratégies proposées visent directement à maintenir et à valoriser ces ressources culturelles à des fins sociales, touristiques et économiques.	+++
Garantir des droits identiques et la sécurité juridique pour tous, en particulier l'égalité entre femmes et hommes, l'égalité des droits ou la protection des minorités ainsi que la reconnaissance des droits	Le programme neuchâtelois veille à ce que chaque région puisse bénéficier des projets qui seront développés dans le cadre de la LPR. En ce sens, les régions les plus périphériques profiteront des effets positifs escomptés dans les autres, de même que leur population.	++

humains.		
Favoriser la solidarité au sein de chaque génération, entre les générations et globalement.	Le développement d'énergies alternatives est au cœur de la stratégie cantonale. Les concepts d'autonomie énergétique, de développement d'énergies renouvelables illustrent l'intérêt que le canton porte aux générations futures. D'autres exemples, comme les réformes institutionnelles, peuvent être cités pour montrer que le but recherché est bien une meilleure interaction globale des individus composant la société.	+++
Environnement		
Préserver les espaces naturels et la biodiversité.	La préservation de la biodiversité étant un aspect important du programme de législation, les stratégies proposées s'y conforment. De plus, les initiatives énergétiques devraient permettre de mieux préserver le patrimoine naturel. Ceci dit, une initiative telle que la construction d'éoliennes ouvre clairement la problématique de la cohabitation et de la concurrence dans l'utilisation de l'espace.	+++/-
Maintenir la consommation de ressources naturelles au-dessous du niveau de régénération naturelle.	La valorisation des ressources naturelles ne devrait pas entraîner de surconsommation de la ressource. Le plus souvent, il s'agit de mieux utiliser des déchets, habituellement non utilisés, afin de produire, par exemple, de l'énergie.	+++
Maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement de ressources renouvelables.	Dans le domaine énergétique, cet objectif sera atteint, puisque l'autonomie énergétique implique justement une production d'énergies nouvelles et renouvelables permettant de réduire la dépendance face aux énergies importées et non renouvelables.	+++
Abaisser à un niveau inoffensif la pollution de l'environnement naturel et des organismes humains par l'émission de substances nocives.	Les initiatives énergétiques doivent permettre d'atteindre cet objectif, puisque les émissions liées à la consommation d'énergies fossiles devront diminuer.	+++
Réduire les effets de catastrophes écologiques et ne s'exposer à des risques d'accident que lorsque le sinistre le plus grave possible ne provoque pas de dommages persistant au-delà d'une génération.	Aucun aspect des stratégies proposées n'implique de menaces potentielles graves ou irréversibles pour l'environnement. La plupart des projets prévus vont plutôt dans le sens d'une relation plus durable au patrimoine naturel. Les initiatives plus strictement économiques n'impliquent pas ou très peu d'effets sur les équilibres écologiques.	+++

Evaluations

Le programme territorial d'innovation neuchâtelois met prioritairement l'accent sur des projets susceptibles de soutenir la compétitivité des secteurs concernés et par là même de créer de la valeur et des emplois. Ceci dit, les initiatives prévues présentent les avantages d'être toujours compatibles avec les dimensions sociales et environnementales. Mieux que cela, la plupart des initiatives ont des effets clairement positifs sur ces deux dimensions (renforcement de la cohésion, de l'identité, meilleure exploitation des potentiels naturels existant, etc.). Dès

lors, aucun conflit d'intérêt n'a été identifié. De plus,

- aucun problème critique ne préexiste ;
- les stratégies n'impliquent aucune irréversibilité ;
- les transferts de charge sur les générations futures sont marginaux ;
- si des projets sont, par nature, incertains, aucun n'implique des risques autres qu'entrepreneuriaux ;
- les incidences spatiales des projets envisagés ne devraient pas dépasser l'Arc jurassien.

Cohabitation entre technologie et espaces naturels

La seule initiative potentiellement génératrice de conflits concerne l'installation d'éoliennes. D'un côté, celles-ci ont pour objectif de produire une énergie propre et renouvelable. De l'autre, il est possible qu'elles doivent être installées dans des régions à l'environnement bien préservé. Dès lors, certains pourraient craindre une détérioration de la qualité des espaces considérés. Pour anticiper ces conflits potentiels, les communes et les associations de protection de l'environnement seront préalablement approchées. Par la suite, la population sera invitée à des séances d'information, afin d'être sensibilisée et mobilisée sur les enjeux énergétiques et environnementaux. Les projets prévoient une part de leur budget à cet effet.

Tableau 12 : Synthèse de la durabilité du programme de mise en œuvre de la LPR

Programme de NPR du canton de Neuchâtel					
	Critère	Négatif	Neutre	Positif	Optimisation
Economie	Revenu/Emploi			+++	
	Capital de production			+++	
	Compétitivité/Capacité d'innovation			+++	
	Mécanismes de marché			+++	
	Développement économique durable			+++	
Société	Santé et sécurité			++	
	Formation			+++	
	Capital social			+++	
	Egalité des droits/Sécurité juridique			++	
	Solidarité			+++	
Environnement	Espaces naturels/Biodiversité	-		+++	Association précoce des principaux acteurs au processus et efforts importants de communication auprès de la population.
	Ressources renouvelables			+++	
	Ressources non renouvelables			+++	
	Emissions de substances nocives			+++	
	Catastrophes écologiques/Risques d'accidents			+++	

C.2. Compatibilité et cohérence avec les instruments cantonaux de planification politique, économique et territoriale

C.2.1. Le programme de législature

Trois grands axes

C'est dans le programme de législature 2006-2009 que le Conseil d'Etat présente l'essentiel des orientations stratégiques du canton. Elles portent sur :

- l'Etat et ses institutions ;
- l'économie et le développement durable ;
- la société et la cohésion sociale.

Comme l'indique le chapitre A.2.3, la cohérence avec le programme de législature a été assurée. Plus encore, des complémentarités ont pu être renforcées. C'est le cas en matière de développement durable (chapitre C.1) mais aussi de réforme des institutions, de microtechniques et d'économie de proximité.

Les réformes des institutions

En matière de réforme des institutions, le programme de législature indique que « l'Etat stimulera la collaboration intercantonale et reverra la répartition des tâches entre canton et communes »¹⁴. Cette volonté se concrétise tant dans le domaine d'action consacré aux réformes institutionnelles qu'au plan de la démarche qui a présidé à l'élaboration du présent document et qui a pris en compte les contenus des contrats de région et d'agglomération élaborés dans le cadre du RUN.

Les microtechniques

Concernant les microtechniques et la nanotechnologie, le programme de législature indique que « Le Conseil d'Etat entend créer les conditions-cadres permettant de développer un pôle d'importance nationale et internationale »¹⁵. Cette priorité est aussi fortement relayée et étayée dans le programme territorial d'innovation puisqu'il structure les stratégies cantonale, intercantonale et même transfrontalière.

L'économie de proximité

Enfin, le programme de législature fixe comme priorité de revaloriser l'économie de proximité : « L'agriculture et l'alimentation, l'approvisionnement en eau, en énergie, la construction, l'entretien du patrimoine et des infrastructures.

¹⁴ République et canton de Neuchâtel (2005) Programme de législature 2006-2009, p.12.

¹⁵ République et canton de Neuchâtel (2005) Programme de législature 2006-2009, p.13.

Cette économie-là est trop souvent déconsidérée et souffre d'un déficit d'image et d'investissement »¹⁶. Cette dimension est largement reprise dans la stratégie de développement cantonal avec les domaines d'action concernant le développement d'énergie renouvelable et la diversification du secteur agricole.

C.2.2. Les orientations économiques

Développement régional

Anticipant l'entrée en vigueur de la nouvelle politique régionale, le Grand Conseil a pris acte en 2004 de deux rapports d'information du Conseil d'Etat et adoptait une vision fonctionnelle du développement du territoire. Le premier rapport porte sur le développement régional. Après un bilan détaillé, il fixe les orientations cantonales en matière de politique régionale soit le nouveau découpage territorial en trois régions, des objectifs de développement pour chacune d'elle, ainsi que des mesures de dynamisation spécifiques concernant les pôles de développement et la politique touristique. Les travaux conduits depuis dans le cadre du RUN permettent de concrétiser ces orientations, comme le fera la LPR.

Relations intercantionales

Le second rapport porte sur la politique extérieure. L'élargissement des espaces de vie et des échelles montre l'importance, pour un canton comme Neuchâtel, de renforcer l'intégration et les collaborations horizontales et verticales entre les cantons de Suisse occidentale. La déclaration d'intention relative à l'Arc jurassien s'inscrit dans cette perspective et vise un renforcement plus équilibré de la Suisse occidentale.

Promotion économique

En matière de promotion économique, tant cantonale qu'intercantonale, le Conseil d'Etat a présenté en 2006 l'évaluation de sa stratégie, de ses résultats, de ses instruments et de ses structures. Ainsi, le Grand Conseil a confirmé la mission de la promotion économique, consistant à favoriser le développement de l'activité économique en termes de création de richesses et d'emplois durables dans le domaine du savoir-faire neuchâtelois, à savoir les branches des machines et équipements, du technico-médical, des instruments de mesure et de l'horlogerie. Son action reste subsidiaire, incitative et ciblée. Les domaines d'action proposés au titre de la LPR, notamment ceux concernant les réformes institutionnelles dans une perspective d'amélioration des conditions-cadres, constituent un complément à la stratégie de promotion économique cantonale.

¹⁶ République et canton de Neuchâtel (2005) Programme de législature 2006-2009, p.13.

C.2.3. La conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire

Vers une solidarité territoriale

La conception directrice de l'aménagement du territoire publiée en 2004 établit les principes fondamentaux de l'aménagement cantonal et définit l'évolution souhaitée du canton. En ce sens, elle constitue un outil de planification transversal et définit la stratégie cantonale de développement territorial, le RUN. Elle consiste à développer toutes les formes de solidarité entre les agglomérations et les régions, les agglomérations fonctionnant comme les moteurs économiques d'un développement qui profite à toutes les composantes du canton.

Faire le RUN !

La conception directrice de l'aménagement du territoire fixe cinq priorités politiques transversales, à savoir :

- rayonner, par les relations extérieures ;
- inciter l'activité économique ;
- relier, en améliorant l'accessibilité ,
- valoriser l'espace urbain ;
- renforcer la solidarité territoriale.

Elle est donc en adéquation avec le programme territorial d'innovation cantonal dans la mesure où elle le précède, tant au plan du contenu des domaines d'action et des projets qui seront soutenus, que des démarches grâce auxquelles les régions et agglomérations du canton ont été mobilisées afin d'élaborer leurs projets de développement.

C.2.4. La conception directrice cantonale de l'énergie

Des objectifs ambitieux

Dans sa conception directrice de l'énergie, le canton expose ses objectifs et présente les moyens qu'il compte mettre en œuvre afin de les atteindre : vaste programme d'encouragement à la rénovation des bâtiments, diminution de la consommation de la chaleur fossile (mazout et gaz) de 15% entre 1990 et 2010, diminution de la consommation des carburants fossiles (essence et diesel) de 10% entre 1990 et 2010, augmentation de la production d'hydroélectricité de 7% entre 2000 et 2010, augmentation des autres productions d'électricité renouvelable (photovoltaïque, biogaz, éolien et incinération des ordures) de 89% entre 2000 et 2010.

Une activité économique à développer

Ces objectifs ambitieux fixent un cadre au démarrage de projets économiques dans le domaine de l'énergie. Alors que les villes et régions urbaines sont habituées à gérer des infrastructures énergétiques, les régions périphériques et rurales entendent

saisir, avec la LPR, l'opportunité de développer des alternatives novatrices et conformes aux standards environnementaux d'avenir, particulièrement dans la production d'électricité et de chaleur renouvelables. La complémentarité entre la conception directrice de l'énergie et le domaine d'action proposé au titre de la LPR permet en outre de soutenir le développement de technologies de pointe par les instituts de recherche neuchâtelois et suisse.

C.2.5. La politique agricole cantonale

Une agriculture en mutation

Adopté en 2004, le rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'économie agricole expose le contexte de mutation profonde que subit l'agriculture et indique que, pour survivre économiquement, les exploitations agricoles doivent adapter leurs structures de production en les agrandissant et/ou en les diversifiant.

La LPR comme soutien à la diversification

La stratégie proposée dans le programme territorial d'innovation cantonale complète la politique agricole mise en place pour accompagner au mieux la diversification ou la reconversion des exploitations agricoles dans les domaines de l'énergie et du tourisme. Elle vise à encourager les projets permettant d'allonger la chaîne de valeur ajoutée liée à l'agriculture. Plusieurs projets des régions Centre-Jura et Val-de-Ruz s'inscrivent d'ores et déjà dans cette perspective.